



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 2 FÉVRIER 2023

SOMMAIRE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - PLAN DE LA SALLE	4
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	5
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023	16
PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE	17
DEPORT DE MONSIEUR LE MAIRE	23
DENOMINATION D'UNE VOIRIE ET D'UNE FUTURE ALLEE PIETONNE	24
MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES PAUL LANGEVIN, JEAN JAURES, SIMONE VEIL, JOLIOT CURIE, EDOUARD HERRIOT, LOUISE MICHEL ET JACQUES DUCLOS	27
RELATIONS INTERNATIONALES - BOURSE	29
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION EISENIA - PROJET QUARTIER FERTILE.....	30
RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO.....	33
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES	35
AVENANT N° 1 CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER - DROLE D'ÉQUIPAGE.....	38
CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS - MEDIEUR CULTUREL.....	38
DELEGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021	41
DROIT A LA FORMATION DES ELUS	42
SIGNATURE D'AVENANTS A DES CONVENTIONS D'OCCUPATION CONCLUES AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	44
CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE GIVORS, L'ASSOCIATION CHŒURS DE GIVORS ET LA SOCIETE PHILHARMONIQUE INSTRUMENTALE DE GIVORS..	45
AVANTAGES EN NATURE - VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE	46
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	48
METROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	50
METROPOLE DE LYON - RAPPORT FINANCIER 2021.....	53
SOCIETE D'AMENAGEMENT GIVORS METROPOLE (SAGIM) - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ..	53
VOEU - POUR UN BOUCLIER TARIFAIRE ÉNERGIE A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	54

*La séance est ouverte à 19 h00
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

Je rappelle que la séance est filmée.

Je demande à l'administration de faire l'appel des conseillers municipaux. *(Il est procédé à l'appel.)*

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alipio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Fabrice RIVA ; Madame Nathalie BODARD, Madame Edwige MOIOLI.

Absents représentés :

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE
Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE
Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO
Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration Monsieur à Monsieur Cyril MATHEY
Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK
Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Le quorum est atteint.

29 personnes présentes – 6 procurations

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir la séance. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Françoise Batut. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Mme BATUT est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

Avant de commencer le conseil, j'ai quelques informations à vous donner.

Concernant les centres sociaux de Givors, je vous rappelle que la ville, et le maire que je suis, va nommer un mandataire judiciaire pour gérer les centres sociaux de Givors du fait de la démission du conseil d'administration et du bureau.

Depuis 18 mois, le centre social connaît un conflit interne entre les salariés, l'ancienne présidente et l'ancienne directrice. L'ancienne directrice du personnel CAF a dû quitter le centre social de Givors. Le taux d'absentéisme du personnel du centre social est de plus de 40 %. Par ailleurs, des signalements pour vol ont été faits et les services essentiels ne sont plus rendus à la population.

Pour rappel, nous versons une subvention de 224 600 € et nous mettons des locaux à disposition du centre social. Il y a eu une mission d'accompagnement de la part de la fédération des centres sociaux avec trois chargés de mission qui se sont également retirés. Je le répète, cinq membres, dont la présidente, ont démissionné le 23 janvier.

En début de semaine, nous nous sommes réunis avec l'autre financeur, qu'est la CAF, et l'État, représenté par la préfète. La décision a été prise de solliciter le tribunal d'instance pour la nomination d'un mandataire judiciaire. Je tenais à vous donner cette information importante ; il y a un fort risque de fermeture de la crèche du centre social du fait de l'absence de personnel, nous essayons, avec les services municipaux, de trouver une solution pour maintenir l'ouverture de la crèche des Plaines.

Par ailleurs, la piscine de Givors fermera ses portes à partir du vendredi 10 février au soir pour tout le mois de février pour des raisons techniques. Depuis de nombreuses années, nous perdons de l'eau, nous arrivons à un point où il n'est plus possible de maintenir la piscine ouverte. Je ne donne pas de date d'ouverture, mais j'espère que la piscine rouvrira le plus tôt possible. Je tiens à dire que cette situation ne me plaît pas, mais je suis obligé de faire fermer cet équipement. Nous devons faire d'énormes travaux sous la piscine ; ce n'est pas une attaque, mais on aurait peut-être dû faire des travaux sur le bassin de la piscine plutôt que de faire des vestiaires.

Après ces moins bonnes nouvelles, d'autres sont un peu plus sympathiques, vous avez tous et toutes reçu un plaid, nous l'avons distribué aussi à l'ensemble du personnel municipal ainsi qu'un Pins qui représente le logo de Givors avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Vous savez que nous nous sommes engagés à cette transition pour préparer la ville et nos concitoyens au défi givordin et au changement climatique. Il est important que vous soyez tous, avec la majorité municipale, engagés à cette transformation. Nous demanderons à l'ensemble des services de la ville d'appliquer au maximum, là où c'est possible ces 17 objectifs pour préparer notre ville et nos concitoyens à ces changements.

Dernier point, nous organisons les 25 et 26 février une plantation participative, une plantation citoyenne, nous allons commencer à planter 1 200 jeunes plants, je vous invite tous à venir participer à cette plantation. Une information sera faite dans les écoles pour faire participer les enfants, mais j'en appelle aussi à vous, conseillers municipaux, et aux citoyens qui nous regardent à travers les réseaux sociaux de venir participer à ce moment.

Je vous propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 1^{er} décembre 2022

N°1

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - PLAN DE LA SALLE

RAPPORTEUR : *Nabiha LAOUADI*

Par délibération n°2 en date du 12 janvier 2022, modifiée le 23 juin 2022, le conseil municipal a établi son règlement intérieur conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales.

Pour rappel, il est librement fixé par le conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Il porte sur les modalités et le fonctionnement interne du conseil municipal. Le règlement intérieur n'étant pas un document figé, les conseillers municipaux peuvent y apporter à tout moment les modifications qu'ils jugent indispensables.

Suite au courrier de démission du groupe Givors Fièrè de madame Edwige Moïoli en date du 15 novembre 2022 reçu en mairie le 18 novembre 2022, il y a lieu de modifier l'annexe visée à l'article 32 du règlement intérieur relative au placement des conseillers municipaux.

Mme Nabihia LAOUADI.- Suite au courrier de démission du groupe Givors fière, et plus particulièrement de Madame Moïoli en date du 15 novembre 2022, il y a lieu de modifier l'article 32 du règlement intérieur relatif au placement des conseillers municipaux et de préciser que le groupe Givors fière est dissous, car il n'est plus composé de trois membres, comme le précise le règlement intérieur.

Il vous est proposé d'adopter ce règlement intérieur.

Mme Nathalie BODARD.- Je voulais une confirmation de votre part, Monsieur le Maire, les noms sont indiqués sur le plan de salle, les places sont-elles nominatives ou pas ?

M. LE MAIRE.- Pour vous, oui. Pour les trois personnes indépendantes, les places sont nominatives, nous avons fait le choix de vous mettre dans l'ordre de la liste Givors fière : Monsieur Riva, Madame Moïoli, et Madame Bodard. Nous nous sommes posé la question, le plus juste nous a semblé être l'ordre de la liste, ensuite, il y avait l'ordre alphabétique, les places étaient inversées, mais cela faisait à peu près la même chose : Madame Bodard, Madame Moïoli et Monsieur Riva.

Telle a été la proposition des présidents de groupe.

M. Fabrice RIVA.- Le groupe Givors fière n'est pas dissous, il l'est au sein de votre règlement intérieur, puisque vous faites apparaître qu'il faut être trois au minimum. C'est propre à la mairie de Givors, car je rappelle que dans la langue française un groupe est composé de deux personnes, à deux personnes, il est possible de dire que l'on est un groupe. Nous avons choisi, avec Madame Nathalie Bodard, quand bien même la démission de Madame Edwige Moïoli, d'être unis. Nous représentons toujours le groupe Givors fière qui, je vous le rappelle, a fait 18 % aux dernières élections, nous représentons donc les Givordins.

Je vous remercie.

Mme Nabihia LAOUADI.- Je maîtrise la langue française. Je précise que votre groupe est bien dissous au sein du conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ADOPTER le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération

N°2

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière

d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Étape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Monsieur le maire invite donc le conseil municipal à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023. Un rapport, joint à la présente délibération, présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2023 ainsi que les grandes orientations budgétaires de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé présenté sur les orientations présidant à la préparation du budget de l'exercice 2023, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote.

Par ce vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

M. Robert JOUVE.- Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ce soir, il me revient de vous présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2023.

Un rapport complet de 23 pages vous a été adressé préalablement et sera disponible dans les prochains jours pour tous les Givordins sur le site Internet de la ville. Ce document vous présente dans le détail les principaux éléments de conjoncture ainsi que les grandes orientations budgétaires de notre collectivité.

Chacune et chacun d'entre vous a bien compris que l'élaboration du budget se fait cette année dans un contexte économique particulièrement difficile en raison de l'inflation, de la hausse des prix de l'énergie ou encore de la revalorisation, à juste titre, du point d'indice des fonctionnaires.

L'augmentation brutale des charges contraintes, comme l'énergie, le transport, la masse salariale, pèse fortement sur le budget communal. En conséquence, nous avons déployé d'importants efforts de gestion. Ces efforts importants ont permis de compenser en partie les hausses et nous permettent de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux. Malgré tout, il n'en reste pas moins que les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes ce qui réduit, de fait, les marges de manœuvre financière de la commune ainsi que notre capacité d'autofinancement.

Malgré ce contexte, les efforts de gestion, les investissements 2022 en matière d'économie d'énergie, la recherche dynamique de nouvelles recettes et les aides de l'État nous permettent de maintenir l'ambition que nous affichons depuis le début de ce mandat, à savoir : optimiser le fonctionnement de l'administration pour améliorer la qualité du service rendu aux Givordins et financer les investissements ambitieux prévus au plan de mandat.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je souhaite insister sur trois éléments principaux, en plus des points affichés à l'écran et présents dans le rapport :

1. Comme je l'ai mentionné, et conformément aux engagements pris, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux en 2023 à Givors. Malgré le contexte exceptionnel et difficile, nous tenons nos engagements, l'équilibre budgétaire sera atteint par de nouveaux efforts de gestion, l'optimisation de nos achats, et la recherche active de financements extérieurs.
2. Il n'est pas prévu non plus d'augmentation des tarifs en 2023, la participation financière des Givordins au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune restera stable. Sur ce sujet, un travail de simplification des grilles tarifaires a été entrepris afin de faciliter les démarches des usagers et la gestion administrative.

3. Le mécanisme mis en place par l'État pour compenser la hausse du point d'indice des fonctionnaires et la hausse des coûts de l'énergie est partiel, il permet de compenser 50 % de la hausse du point d'indice et 70 % de la hausse de l'énergie. Ce mécanisme est valable uniquement pour les dépenses de 2022, de fortes incertitudes pèsent sur l'éligibilité de la commune en 2023 alors que c'est cette année que la hausse du point d'indice sera pleinement absorbée : + 500 k€, et que les coûts de l'énergie restent particulièrement élevés.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

Notre majorité réaffirme sa volonté de dynamiser le tissu associatif et continuera de soutenir l'action des associations givordines en augmentant le budget consacré aux subventions. L'enveloppe d'1 M€ votée depuis 2021 est en hausse de 30 % avec l'ajout de la subvention de 310 k€ à l'association Drôle d'équipage, gestionnaire de notre théâtre.

Le pack jeunesse, doté de 100 k€ pour des aides à destination de la jeunesse, est pérennisé. En outre, un nouveau dispositif sera mis en place en remplacement des tickets jeunes pour plus de simplicité pour les associations, les familles et la collectivité.

Une subvention de 600 k€ sera versée au CCAS, elle traduit l'ambition sociale de la commune mais aussi la volonté de respecter l'indépendance juridique de ce CCAS.

Le chapitre concernant nos charges à caractère général composées des dépenses : eau, électricité, repas de cantine, chauffage urbain, fournitures, carburant, prestations et missions des entreprises de travaux, entretien et maintenance, est très exposé à la hausse des prix constatée dans tous les domaines. Ce chapitre fait donc l'objet d'attentions particulières pour cette préparation budgétaire en lien avec l'actualité des tensions des prix sur l'énergie et des produits alimentaires.

Nos prévisions sont particulièrement prudentes, car le coût des énergies est composé de deux inconnues :

1. la consommation, qui sera sans doute réduite grâce à l'anticipation dont nous avons fait preuve en investissant de manière importante, dès 2021, puis en 2022, dans des travaux d'économie d'énergie, travaux que nous poursuivrons en 2023. Toutefois, l'aléa des conditions climatiques ne nous permet pas de chiffrage précis ;
2. le deuxième élément composant le coût de l'énergie est le tarif qui dépendra, en 2023, de la révision de nos contrats dont nous n'avons pas encore le résultat. Le dispositif de l'État, appelé « Amortisseur d'électricité » devrait réduire nos factures d'environ 20 %. À ce stade, la hausse globale est estimée à 673 k€ par rapport au budget prévisionnel de 2022, soit 93 % de hausse.

Venons-en maintenant à la section d'investissement, concernant les recettes, nous continuons à rechercher tous les financements possibles pour venir accompagner la réalisation de nos projets. Nous remercions à ce titre, l'État qui nous accompagne à travers la DPV et la DSIL, mais aussi la Métropole de Lyon et la CAF qui finance, par exemple, la réalisation de notre future crèche.

Concernant les dépenses, de nombreux investissements majeurs seront initiés, poursuivis ou finalisés en 2023, pour un montant global d'environ 7 M€ - je vous en cite les principaux :

- Nous poursuivrons notre investissement pour limiter nos consommations énergétiques, avec des investissements de 500 k€, notamment pour l'amélioration des chaufferies des écoles, le déploiement de panneaux photovoltaïques, la poursuite des gestions techniques centralisées dans les bâtiments communaux, l'extension du réseau de chaleur à l'école Presqu'île, la future crèche, l'église Notre-Dame, le raccordement du pompage dans la nappe phréatique pour l'alimentation de la piscine ;
- Nous investirons également pour moderniser notre infrastructure informatique au service de la sécurité des Givordins pour 850 k€ ;

- Nous procéderons à la modernisation de notre infrastructure informatique au déploiement de la fibre optique, à la modernisation de la vidéoprotection ou encore à la refonte de nos serveurs ;
- Plus de 2 M€ seront consacrés aux travaux sur les espaces publics pour le sport, la culture et le cadre de vie, avec notamment : la rénovation d'aires de jeux (clôtures), la réfection du terrain de foot du stade Tony Garcia, l'aménagement d'un terrain synthétique dans le quartier de Bans à proximité du collège, l'aménagement d'espaces de stationnement pour le nouveau pôle de santé, la plantation de 1 600 arbres et la végétalisation de la ville, grâce au dispositif « Une Naissance, Un Arbre » ou la plantation d'une forêt Miyawaki, l'embellissement des entrées de ville, des travaux de génie civil et d'extension des réseaux électriques liés à l'urbanisation, la création sans impact sur les voies de circulation d'une piste cyclable sécurisée de la passerelle de Chasse jusqu'au collège de Bans ;
- Pour un montant de 1,35 M€, nous continuerons à faire de l'éducation et de la jeunesse une priorité de la ville, avec la création de nouvelles classes à l'école Henri Wallon, ainsi que l'étude pour la création d'un nouveau réfectoire, la rénovation de classes à l'école Picard-Liauthaud, la poursuite du projet de création d'une crèche de 48 berceaux et du Point écoute jeunes, la création d'une classe et d'un espace RASED à l'école Simone Veil ;
- Pour un montant de 700 k€, nous poursuivons les travaux de restructuration du centre commercial des Vernes, inscrits dans le cadre du projet ANRU pour le quartier ;
- Nous investirons plus d'1 M€ pour l'entretien de notre patrimoine communal avec la réfection des voûtes des églises Notre-Dame et Saint-Nicolas, la poursuite de la rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas, l'étude d'une rénovation du château Saint-Gérald, l'aménagement d'une micro-folie à la MDFR, l'aménagement d'une maison du vélo à la salle Brassens, la création d'une maison de l'environnement, l'étanchéité de la terrasse de la médiathèque, la création de bureaux au palais des sports, l'étude de l'agrandissement de la maison des associations.

En 2023, nous lancerons notre troisième budget participatif doté de 100 k€.

Une enveloppe de 500 k€ sera consacrée à l'investissement courant.

Un budget de 200 k€ sera à nouveau prévu pour prolonger le travail entamé sur la redynamisation du centre-ville pour des acquisitions immobilières.

La commune de Givors n'a pas de dettes et n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2023 sans se l'interdire sur l'ensemble du mandat.

En matière de ressources humaines, le budget du personnel pour 2023 apparaît en hausse de 3,71 %, comparativement au CA prévisionnel de 2022. L'explication provient de la décision du gouvernement d'augmenter le point d'indice, au 1^{er} juillet 2022, de 3,5 % dans un contexte d'inflation extrêmement marqué. Cette décision impacte la masse salariale d'environ 500 k€ sur une année pleine. La municipalité a délibéré le 2 décembre 2022 sur la refonte du régime indemnitaire pour répondre à une obligation légale, mais aussi pour soutenir nos enjeux : la municipalité est engagée dans une politique de lutte contre la précarité des agents. L'impact de cette mesure est évalué entre 100 et 150 k€ pour 2023.

L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 représentera un surcoût estimé à 170 k€, GVT compris.

Nous nous inscrivons toujours dans une démarche de modernisation et de digitalisation qui devrait permettre à terme de dégager des pistes d'optimisation au sein des effectifs. En outre, la réorganisation des services portera pleinement ses effets en 2023. Une réflexion est également en cours pour réduire le nombre de saisonniers pour l'été 2023.

À l'échelle du mandat, l'ambition de diminuer les frais de personnels sera atteinte par les départs à la retraite, l'externalisation de certaines missions, la digitalisation des services, et une amélioration de l'efficacité.

Chers collègues, voilà de manière synthétique cette présentation du rapport d'orientation budgétaire. Je tiens à remercier l'ensemble des adjoints, des conseillers délégués concernés, les responsables de pôles et de services, la directrice ainsi que les agents des services financiers et de la direction générale pour leur travail qui ont permis d'établir et de présenter ce rapport d'orientation budgétaire 2023 qui aura nécessité 31 heures de réunions de préparation. Merci à toutes et tous.

M. LE MAIRE.- Merci à toi, Robert, pour ces 31 heures consacrées au budget et pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire de la commune.

Y a-t-il des prises de parole ?

Mme Christiane CHARNAY.- Le rapport d'orientation budgétaire que vous nous présentez est encore une fois élaboré dans un contexte d'une grave crise économique, sociale et d'une guerre qui n'en finit pas, très meurtrière pour les populations.

La situation sociale de notre pays est terrible, les inégalités et les injustices se creusent face à un gouvernement qui ne veut rien entendre et qui asphyxie financièrement les communes. Au Congrès des Maires de France où vous êtes allé, Monsieur le Maire, tous les maires et les élus présents ont signifié à l'État les difficultés pour les collectivités à maintenir un budget répondant aux besoins de la population face à la baisse des dotations et toujours sous tutelle financière de l'État.

Les maires de France et les maires de gauche ont demandé l'indexation de la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation, compte tenu de l'augmentation des prix et de l'explosion des prix de l'énergie que vous rappelez, Monsieur le Maire, dans votre rapport, sans avoir été entendus.

Pour notre commune, la situation financière se voit fragilisée et se traduira par une forte diminution de notre capacité d'autofinancement, et donc notre capacité d'investissement, comme vient de le dire Monsieur Jouve.

Malgré tout, je me permets de le redire, grâce à la bonne gestion financière de la commune dont vous avez héritée, vous pourrez répondre en partie aux attentes des Givordins ; nous y serons très attentifs.

Une suggestion : pourquoi ne pas revoir à la baisse les tarifs municipaux que votre majorité a très largement augmentés et qui pénalisent bon nombre de familles et enfants ? Mesdames et Messieurs les élus de la majorité municipale, vous ne pouvez pas rester insensibles aux demandes des parents qui se trouvent sans solution pour la garde de leurs enfants suite aux tarifs trop élevés des activités périscolaires ; nous savons que le centre aéré de La Rama accueille beaucoup moins d'enfants.

Quelques remarques sur vos propositions de fonctionnement et d'investissement :

Vous annoncez un budget en hausse pour les associations, passant de 952 800 € à 1,3 M€. Nous espérons que votre communication sera faite avec les explications de cette augmentation qui n'est qu'un jeu d'écritures.

Vous annoncez qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité locale, et c'est tant mieux, car je vous rappelle que de 2004 à 2020, le taux de cette fiscalité a toujours été à la baisse.

Vous annoncez une hausse de 40 k€ pour les tickets jeunes et de nouveaux critères pour son obtention, pouvons-nous en savoir plus ? Nous sommes conscients de l'augmentation des coûts de l'énergie indépendante de votre volonté - un vœu est d'ailleurs mis, à notre demande, à l'ordre du jour du conseil municipal - mais je me permets une remarque : l'ancienne majorité a été précurseur pour enrayer une partie des hausses d'énergie grâce au chauffage urbain qui fonctionne au bois, évidemment avec l'aide de la Métropole.

Une autre suggestion pour les travaux 2023 : vous indiquez la réfection du terrain de foot du quartier de Bans et l'aménagement d'une maison du vélo à la salle Georges Brassens, nous vous proposons de réfléchir à la création dans ce quartier d'un projet environnemental avec un véritable aménagement des berges du Rhône très fréquentées, qui doivent voir passer la ViaRhôna, tel qu'un

parc urbain, des équipements de loisirs, une forêt urbaine, un poumon vert pour ce quartier, qui est l'entrée sud de Givors, où les habitants se sentent un peu oubliés.

En fait, Monsieur le Maire, nous pouvons nous satisfaire de vos propositions dont la plupart sont dans notre programme.

Un mot sur le personnel, nous notons une diminution des postes de titulaire, mais il nous semble que les heures supplémentaires restent élevées. Manquerait-il des postes ? Beaucoup de postes semblent vacants, d'après vos communications dans le Givordin et sur les réseaux sociaux, nous voudrions savoir où nous en sommes.

Je vous remercie.

M. Fabrice RIVA. - Encore une fois, quelques critiques, car nous n'aurions absolument pas fait cela dans un contexte de crise sans précédent, avec une population fragilisée, avec ces taux de taxes communales tant sur la taxe d'habitation que sur la taxe foncière : nous sommes dans le top 10 des taux communaux les plus élevés du département. Même si vous ne les augmentez pas, dès lors que l'on est à ce niveau, on prend les gens à la gorge ; forcément, on ne peut plus les augmenter.

Vous jouez sur la Dotation de Solidarité Urbaine, vous allez chercher à tout prix des budgets en DSU. Chaque nouvelle construction aura encore son lot d'habitat social ; bien évidemment, je n'ai absolument rien contre le social, et j'encourage chaque maire à en avoir au minimum, en revanche, lorsque les proportions atteignent celles de la ville de Givors... C'est quand même le contribuable qui paye la DSU, c'est le train de vie de l'État, il faut donc stopper. Nous en avons parlé au cours des dernières délibérations qui en ajoutaient encore 25 % ; quand on est à plus de 40 %, ce n'est plus possible. Pourquoi dis-je cela ? Parce que cela a un effet mécanique sur le pouvoir d'achat des Givordins ; nos commerçants apprécieront ce choix.

Cela joue aussi sur le désir des gens de l'extérieur de venir habiter à Givors. C'est dommage car pour chaque bien vendu sur la commune, la ville récupère une grosse partie de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO), appelée couramment « frais de notaire », ce ne sont pas les notaires qui engrangent ces valeurs, ce sont essentiellement les communes.

Comme vous taxez énormément les ménages qui veulent acheter, *via* la taxe foncière, cela réduira fortement les achats, c'est pourquoi votre prévisionnel n'augmente pas tant que cela. Le marché immobilier dans la région explose, les agents immobiliers disent que tout le monde cherche un bien, sauf à Givors parce que la taxe foncière est trop chère. Notre ville n'est pas endettée, vous ne voulez pas recourir à l'emprunt. Je vous dis que vous auriez pu recourir à l'emprunt et, avec cet effet levier, faire baisser la taxe foncière, cela aurait été très important dans un contexte de crise sans précédent pour donner un peu de souffle aux Givordins.

Concernant les subventions aux associations, bravo ! Il n'y a rien à dire, à partir du moment où c'est bien dirigé, bien fléché, avec un bon cahier des charges, je vous suis, je trouve cela très bien de les augmenter, nos associations en ont besoin. Nous avons besoin de nous distraire à Givors, de passer des bons moments. Je suis président d'une association, nous avons besoin de financements. Je ne les demande pas parce que je suis élu, mais la plupart des associations en réclament, elles en ont besoin pour fonctionner.

La subvention pour les vélos me semble ridicule : 100 € par vélo, c'est vraiment très peu.

J'aurais aimé qu'il y ait une subvention pour l'achat d'un nouveau véhicule, avec votre majorité et notamment les écologistes de Lyon, nous allons entrer dans les zones Crit'Air, si on n'a pas un véhicule de Crit'Air 1 ou 2, on ne pourra plus aller à Lyon. Nos jeunes givordins ne pourront plus se déplacer, ne pourront pas aller chercher du travail. Vous auriez pu aussi mettre une subvention, non pas de 100 €, pour un véhicule électrique, mais cela vous regarde puisque c'est vous qui le mettez en place, mais il faudra trouver des solutions.

Concernant les tickets jeunes et le pack jeunesse, c'est très bien, c'étaient des choses très chronophages pour les associations, les familles et les collectivités. Bravo de passer le budget prévisionnel à 100 k€, il faut dire quand c'est très bien.

S'agissant de la subvention aux écoles privées, je n'ai pas d'état d'âme entre le privé et le public, j'ai mon cursus à l'école à Givors, c'est très bien. En revanche, l'État nous remboursera la totalité, c'est donc très bien, nous sommes entièrement d'accord.

Nous serons très vigilants sur le budget « acquisitions immobilières » de 200 k€. L'idée est de redynamiser le centre-ville. Comme nous voyons comment cela se passe avec vos élus qui refusent d'installer des demandeurs de commerce, nous nous posons des questions. J'ai un exemple précis, un VTC voulait s'installer à Givors, il avait une super idée : comme la plupart des gens ne pourront plus aller à Lyon, parce qu'ils n'ont pas le budget pour s'acheter un véhicule Crit'Air 1 ou 2, il voulait être VTC à Givors pour conduire les personnes voulant se rendre à Lyon ou dans une commune où les autres véhicules sont interdits. Je trouvais l'idée fabuleuse, mais votre adjoint lui a dit : « Non, ce n'est pas possible, ce n'est pas le genre de commerce que nous voulons ». Cette réaction est bizarre.

Concernant les dettes, Madame Charnay, l'a bien expliqué, c'est le bas de laine, cela aurait pu faire baisser la taxe foncière des Givordins.

En 2020, les avantages en nature étaient de 49 k€, ils vont passer à 4 200 €, c'est très bien, vous jouez la transparence, bravo.

Concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH, adhérer au CDG - centre de gestion - n'était pas une obligation au vu du nombre de nos employés municipaux, mais ce sont des activités très chronophages et très importantes, puisqu'il s'agit de la gestion du plan de carrière de nos employés ; y adhérer, c'est très bien. Pour les promotions internes, j'ai vu que vous décideriez mais vous remettrez les dossiers au CDG qui gèrera les évolutions de carrière de nos employés municipaux, cela me semble plus transparent, je vous dis bravo pour cela.

Je vous remercie.

M. Ali SEMARI.- Monsieur Jouve, vous avez parlé d'investissement sur les entrées de ville, je voulais savoir ce qu'il en était de l'entrée sud de la ville de Givors, cette verrue qui nous plombe depuis de nombreuses années. Je voulais savoir s'il y avait du nouveau sur le sujet, c'est un questionnement des habitants de Givors.

Merci.

M. Hocine HAOUES.- L'envolée des prix de l'énergie était plus que prévisible. Stratégiquement, l'État a fait la sourde oreille depuis 30 ans, le parti communiste et d'autres organisations politiques avaient alerté depuis bien longtemps sur le fait de maintenir EDF dans le giron public à 100 %, nous voyons ce qu'il en est aujourd'hui. Un État stratège, un État qui prévoit, c'est un État qui voit loin or, il n'a rien vu que ce soit pour l'hôpital ou pour l'énergie. Je suis antimilitariste, mais quand je pense que nous avons 200 chars Leclerc dont 60 en état de fonctionner, c'est ridicule.

L'État, comme il en a l'habitude, a des injonctions contradictoires, il dit aux municipalités de faire attention aux deniers publics et aux maires de remplir toutes les missions afférentes à leur fonction, le maire est le dernier maillon de la structure politique en France... Vous êtes le représentant du « peuple de Givors », que vous devez protéger. Je veux bien qu'il y ait des caméras partout, que ce soit à Givors ou ailleurs, mais les citoyens demandent de la présence humaine. Je ne sais pas combien il y a d'équivalents temps plein de policiers sur le terrain, me faire « démonter la tronche » et être filmé ne m'arrange pas, s'il y a un policier humain en face, c'est autre chose.

Je prends l'exemple de l'hôpital, quand quatre policiers sont monopolisés aux urgences, ils ne sont pas sur le terrain. On pourra multiplier les caméras autant que l'on veut, on en restera au même point.

Les injonctions contradictoires, ça va un moment, il faut passer à l'action.

M. LE MAIRE.- Je vais essayer de répondre de façon globale, mais aussi à vos interrogations. Je serai complété s'il se doit par Monsieur Jouve.

En ce qui concerne nos interrogations, j'ai interpellé le gouvernement à travers un courrier à la Première ministre en décembre. Je lui ai adressé ce courrier que j'ai également transmis au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat et à l'ensemble des présidents de groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour dire notre difficulté et la situation dans laquelle nous sommes, surtout la particularité givordine.

S'agissant des taux municipaux, nous n'agissons que sur la taxe foncière, mais l'ensemble des taxes se traduira pour les Givordins par une augmentation. Nous n'augmentons pas la part ville, mais les Givordins verront leurs impôts augmenter à compter du mois d'avril ou mai, même si nous faisons le choix de ne pas augmenter la part communale. Pour le gouvernement, c'est une augmentation de 7 % des bases locatives, ce n'est pas rien pour les propriétaires. Nous n'avons plus la main sur la taxe d'habitation, ce que je trouve être une erreur politique, parce qu'il n'y a plus de lien entre la ville et les locataires. Le seul lien que nous avons à travers le budget est celui que nous avons avec ceux qui payent une taxe foncière. Même de façon symbolique, le locataire paye pour qu'il y ait un lien fiscal avec la commune, chacun paye en proportion de ses revenus. Ce n'est que mon point de vue, mais je trouve que c'est une erreur d'avoir supprimé la taxe d'habitation, notamment ce qui revenait à la commune.

Vous me dites : « vous n'avez pas laissé de dette financière », nous ne nous en sommes jamais cachés, il faut le reconnaître et savoir le dire, j'ai toujours été en transparence. En revanche, vous nous avez laissé une autre dette, qui est la dette patrimoniale. Vous constatez que nous allons devoir mettre beaucoup d'argent dans la piscine, j'ignore encore le montant parce que les investigations sont en cours. Beaucoup de bâtiments ne sont pas en bon état ; s'il fallait refaire l'équipement de Saint-Pierre-de-Chartreuse, ce serait environ 7 M€ ; de plus, nous n'avons pas le droit de faire des travaux ; si le bâtiment n'était pas aussi délabré, nous aurions peut-être pu le maintenir dans le giron de la commune. Nous ne sommes pas en mesure de refaire le gymnase Jacques Anquetil parce que les coûts de réhabilitation sont estimés à 12 M€. Nous devons remettre à niveau tous nos bâtiments ; la salle Rosa Parks dans laquelle nous sommes est récente, nous devons pourtant refaire tout le chauffage parce qu'il a été mal calibré et mal fait. Nous allons faire l'étage supérieur de la Maison des associations et des solidarités, parce qu'il n'a pas été fait.

Le travail, d'ici la fin du mandat, est de diminuer le nombre de mètres carrés municipaux, et d'avoir des locaux partagés, même pour le tissu associatif.

Il nous faut des bâtiments moins énergivores, il nous faut préparer l'avenir, nous faisons de la GTC, nous mettons des leds pour l'éclairage public, nous avons fait un investissement de 2 M€. Nous avons déjà fait beaucoup de choses, nous continuerons à les faire et il faut le faire si nous voulons préserver les finances de la commune et faire en sorte que les habitants puissent moins payer. Nous essaierons d'accompagner les propriétaires, avec Azdine Mermouri, adjoint à l'urbanisme, nous réfléchissons au moyen d'apporter une aide directe aux bailleurs sociaux, mais aussi aux propriétaires individuels, notamment pour une isolation extérieure.

Vous dites que 100 € pour un vélo, ce n'est pas suffisant, c'est une amorce, nous pouvons toujours mettre plus, mais c'est cumulable avec la Métropole.

Vous avez dit que les jeunes ne pourraient pas aller à Lyon, vous parliez de la ZFE, je rappelle que la ZFE est une loi nationale à laquelle les collectivités doivent se conformer, notamment les Métropoles. Ce ne sont pas des élus d'une couleur politique qui ont imposé la ZFE, c'est une loi, nous nous y conformons et nous la mettons en application, c'est notamment le cas de la Métropole de Lyon.

Vous disiez que les jeunes ne pourraient pas se déplacer. Le pack jeunesse permet la prise en charge de 50 % du double abonnement TCL et train : pour un abonnement de 68 €/mois sur dix mois, soit 700 % environ, nous prenons en charge près de 350 €. En contrepartie, nous demandons

aux jeunes de participer huit heures dans une association, à titre gracieux, ou dans les services. Les efforts sont faits, nous essayons de les tenir.

Ensuite, nous n'avons jamais dit à la personne qui souhaitait s'installer en tant que VTC qu'elle ne le pouvait pas, nous lui avons indiqué que nous voulions des commerces qui attirent du monde dans la rue Salengro or, nous pensons qu'un bureau VTC à cet endroit ne permettrait pas de brasser de la population. Les commerces de centre-ville ont besoin que les gens viennent et utilisent les commerces de proximité de type boulangerie, boucherie, pharmacie, magasin de vêtements ou de chaussures, puisque ce sont eux qui font déplacer les populations. Ce travail est entamé par Madame Allali, avec l'arrivée d'un manager de centre-ville qui nous aidera, avec la Métropole, à installer de nouveaux commerces, notamment sur la rue Salengro. Cette personne peut s'installer, nous gérons uniquement les surfaces commerciales dont nous sommes propriétaires, la ville ne décide pas de l'installation d'un commerce dans des murs qui appartiennent à un propriétaire privé, elle ne peut décider que sur son propre patrimoine.

S'agissant du patrimoine qui se trouve sur la rue Salengro, nous avons dit que nous ne souhaitons pas que ce VTC s'installe sur ce tronçon de la rue Salengro pour lequel nous avons un projet à plus long terme, et plus intéressant pour la vie du centre-ville.

Vous avez parlé de l'entrée sud, pour moi, il s'agit de la limite entre Loire-sur-Rhône et Bans, est-ce de celle-ci dont vous parlez ou de celle à côté du pont de Chasse ?

M. Ali SEMARI.- En face de la passerelle.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de l'entrée centre. Cela ne nous appartient pas, c'est l'ancien garage plus les murs, il y a un tènement qui appartient à la ville et il y a deux bouts de tènement qui n'appartiennent pas à la ville. À ce jour, il n'y a pas d'avancée.

M. Ali SEMARI.- Il n'est pas possible de préempter ?

M. LE MAIRE.- Pour préempter, il faut que ce soit mis en vente, sinon la mairie ne peut pas préempter. Si c'est à la vente, le service d'urbanisme pourra étudier un projet. Je souhaite qu'il y ait un projet à cet endroit mais, pour l'instant, ni les propriétaires ne nous ont signalé qu'ils souhaitaient vendre, ni ils ont vendu ce bien à un promoteur. Pour l'instant, il n'y a rien. Voilà où nous en sommes.

Vous avez parlé de la police nationale, je demande toujours plus d'effectifs, je demande une présence humaine plus importante.

En ce qui concerne la police municipale, elle est constituée de 23 agents, nous allons passer de 10 à 11 policiers, nous faisons basculer un poste d'ASVP en poste de policier municipal. Si nous nous comparons à des villes de la même taille que la nôtre, il nous faudrait une vingtaine de policiers municipaux, nous ne sommes pas à ce niveau, mais nous allons refondre notre système de vidéo protection avec des outils plus adaptés et plus performants.

S'agissant des postes, nous avons dit en début de mandat que nous aurions une autre approche des postes, notamment des postes vacants : nous les mettons tous dans le magazine *Le Givordin*.

Dans la vie d'une collectivité, il y a des départs et des arrivées. Nous mettons les postes en transparence, parce que les Givordins nous ont dit qu'ils n'avaient pas connaissance des postes, qu'ils n'étaient pas au courant. Désormais, nous disons ce dont nous avons besoin, les Givordins peuvent postuler. Publier les postes dans *Le Givordin* porte ses fruits, certains postulent. Nous ne prenons pas spécialement des Givordins, nous prenons la meilleure personne. Nous faisons des entretiens, il y a un procès-verbal d'entretien, et nous prenons la personne qui réussit son entretien dont nous pensons qu'elle répond aux besoins de la collectivité.

Quant à la question du parc urbain sur Bans, vous savez que j'ai fait financer par la CNR les dépenses de remise en état du chemin de halage entre 80 et 100 k€ ; il était dans un état déplorable. Il m'est insupportable que l'on ait dû mettre une somme considérable pour l'enlèvement de déchets, d'encombrants. Il y a un accord entre la ville et la CNR : nous ferons le petit entretien du chemin de

halage pour ne pas nous retrouver avec une situation telle que celle que nous avons connue par le passé, qu'il y ait une vigilance plus régulière pour ne pas avoir des déchets qui nuisent à l'environnement.

En revanche, vous évoquiez la possibilité de faire un parc au bout du chemin de halage. Ce dernier appartient à EDF, je les ai contactés pour leur demander d'acquérir le tènement ; cela nous a été refusé, car il y a d'autres projets sur ce site : une ferme photovoltaïque est en préparation, elle serait sur une partie du tènement givordin et une autre sur le tènement de la commune de Loire-sur-Rhône. Cette ferme devrait être créée d'ici quelques années avec EDF Renouvelables.

J'ai essayé de répondre à l'ensemble des interrogations. Merci à tous, je félicite l'ensemble des adjoints pour le travail réalisé sur ce premier travail budgétaire, nous voterons le budget au prochain conseil, le 30 mars. Je vous remercie pour le travail que vous avez tous accompli.

Mme Christiane CHARNAY.- Je voulais revenir sur l'héritage patrimonial.

M. LE MAIRE.- De la dette patrimoniale.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est un héritage.

M. LE MAIRE.- C'est un héritage qui coûte cher, il y a des héritages dont on ne veut pas.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est de l'entretien courant. Si nous avons encore été aux responsabilités, nous aurions rencontré les mêmes problèmes. Ce n'est pas une question d'héritage ou de dette patrimoniale, c'est plutôt une question d'entretien courant de bâtiments mis à disposition de l'ensemble des Givordins.

Quant aux postes que vous déclarez, il n'y a aucun souci sur le fait d'être transparents, sauf que ce sont des postes de fonctionnaires territoriaux, ils restent logiquement dans le giron des fonctionnaires territoriaux.

M. LE MAIRE.- C'est bien ce que nous faisons.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est bien d'être transparents, mais cela ne règle pas forcément le problème des Givordins qui cherchent du travail.

M. Hocine HAOUES.- Sans rajouter de polémique, vous avez parlé du chalet de la ville, en parlant d'un coût de 7 M€ de travaux.

M. LE MAIRE.- Nous étions à 5 M€ en 2019.

M. Hocine HAOUES.- Le taux d'enneigement est ce qu'il est, nous n'avons pas promis à la population que nous le sauverions coûte que coûte, nous avons même lancé un début de référendum. Vous aviez annoncé que vous feriez tout pour le sauver - je ne sais pas si c'était vous ou quelqu'un de votre entourage politique. Il y avait eu une mini-manifestation pour dire : « on veut sauver le chalet ». Nous aurions été les premiers à vouloir le sauver, mais au vu du taux d'enneigement, est-ce que cela vaut le coup ?

M. LE MAIRE.- Vous êtes donc d'accord sur le fait qu'il faut s'en séparer.

M. Hocine HAOUES.- Nous n'avons jamais dit qu'il fallait le garder à tout prix.

M. LE MAIRE.- J'essaie de comprendre votre groupe. Je vous dis que nous assumons nos responsabilités, c'est un crève-cœur de le faire car, comme beaucoup de Givordins de ma génération et d'autres, j'ai appris à skier à Saint-Pierre-de-Chartreuse, mais il faut se rendre à l'évidence. Objectivement, si le bâtiment avait été entretenu et mis aux normes au fil des ans... Même sans prendre en compte la question de l'enneigement, au vu de l'état du bâtiment, les coûts de gestion sont énormes.

Nous partageons le même point de vue, il faut se séparer de ce bâtiment.

M. Hocine HAOUES.- J'ai également appris à skier là-bas, c'est la seule station que j'ai faite.

Concernant l'intervention de Monsieur Riva, vous dites que la ZFE n'est pas politique.

M. LE MAIRE.- C'est une loi.

M. Hocine HAOUES.- Je suis pour des bonnes lois, sur le principe, c'est une bonne loi, sauf que c'est encore une injonction contradictoire : on dit aux gens qu'il faut être écolo, ne pas polluer, virer sa voiture diesel, mais face aux transports en commun, nous sommes quasiment à la rue. Quant au développement du train, on privatise la SNCF comme on a fait pour EDF, on explique que le public, c'est nul, et que le privé fera mieux. On verra !

Les citoyens qui sont à la marge vont s'y retrouver encore plus. Pour aller à Lyon, il faudra bientôt prendre un emprunt.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Monsieur Mezik, une intervention très courte.

M. Loïc MEZIK.- Je serai le plus bref possible, je souhaite répondre à Madame Charnay. Elle a parlé d'entretien courant, nous avons malheureusement partout des trous dans la raquette. Sur ma simple délégation, les coûts sont énormes parce que l'entretien n'était pas fait ou incorrectement sur bon nombre d'équipements. Je passe les détails sur la piscine, on m'annonce des fuites chaque semaine et des fermetures possibles, il y a des conséquences sur la vie sportive et l'éducation, puisque nos enfants vont à la piscine toutes les semaines.

Pour rappel, nous rénovons le terrain de foot Tony Garcia qui est dans un état déplorable, car aucun entretien n'a été fait depuis qu'il a été mis en place voici plus de 15 ans. Il faut le changer, parce qu'il est temps de le faire mais si un entretien correct avait été fait, il ne serait pas dans l'état dans lequel il se trouve et qui est source de blessures pour des joueurs, qui sont parfois très graves.

Je passe également sur les détails de la Maison des associations pour laquelle un étage complet n'a pas été fait.

Dès que nous sommes arrivés aux manettes, nous avons appris qu'un vestiaire du palais des sports n'avait pas été réalisé parce qu'il manquait 90 k€ au budget.

Vous m'excuserez, Madame Charnay, mais ce n'est pas simplement de l'entretien. Selon moi, il y a eu de gros manques qui pèsent dans notre budget.

Mme Christiane CHARNAY.- Je ne vais pas en rajouter mais il y a des choses que je pourrais dire.

M. Fabrice RIVA.- Je reviens sur ce que vous avez dit sur les ZFE parce que cela me tient à cœur. Si je suis élu, ici, c'est pour défendre les Givordins. Il ne faut pas dire tout et son contraire. Les ZFE ont été mises en place par l'État, elles concernent les grandes Métropoles, l'État les oblige à mettre une zone à faibles émissions. Je prends l'exemple du maire de Nice, qui a mis uniquement la Croisette en ZFE, il ne voulait pas embêter ses habitants avec cela, il a défini sa ZFE uniquement sur un kilomètre de Croisette.

La ZFE va vraiment handicaper nos jeunes et nos aïeux qui ont besoin d'être vus et revus. J'encourage tous les Givordins à consulter le site Internet Crit'Air pour demander leur vignette pour leur automobile, lorsqu'ils se rendront compte qu'ils ne pourront plus accéder à Lyon parce que l'accès leur sera interdit. Dans son idéologie, notre bon maire de Lyon a mis un radar thermique, nous sommes les premiers en France à le découvrir, si vous n'êtes pas au minimum deux dans votre voiture, vous ne pouvez plus circuler à gauche, c'est la voie réservée au covoiturage. Villeurbanne et Vénissieux vont suivre ; là, on n'a plus le droit de rouler.

Nous aurons vraiment un problème, nous n'avons pas tous la possibilité de prendre les transports en commun, la voiture, c'est une certaine liberté ; certains ont l'obligation d'en avoir une ; acheter un véhicule électrique n'est pas donné à tout le monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pour nous, le problème actuel est celui des retraites, mais c'est un autre débat.

Je vous remercie tous pour la qualité de nos débats, quand bien même nous ne sommes pas d'accord, puisque chacun regarde les choses de son point de vue. Je souligne que nous avons eu un débat de qualité, merci à tous et toutes pour les discussions que nous avons eues sur ce rapport, qui avait été bien fait au départ. Merci Monsieur Jouve.

Je vous propose d'acter que nous avons examiné le rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2023 ;
- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

N°3

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée par l'État en 2016 et a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement. Pour l'exercice 2023, la circulaire du 10 novembre 2022 (ci-jointe) prévoit un dépôt des dossiers avant le 15 février 2023.

Il existe différentes thématiques éligibles à ce dispositif (cf. descriptif dans la circulaire). La commune de Givors prévoit de déposer deux dossiers de demande de subvention relatifs à la DSIL 2023 et qui s'inscrivent dans ces thématiques :

- Centrales photovoltaïques en auto-consommation pour le centre technique municipal et le centre nautique municipal : il s'agit d'équiper ces deux sites de centrales photovoltaïques respectivement de 35,72 kWc et 30 kWc, lesquelles permettront de produire annuellement environ 45 000 kWh pour le centre technique municipal et 30 000 kWh pour le centre nautique municipal (cf notice explicative ci-jointe). Le coût prévisionnel est de 99 800 euros HT, et la subvention sollicitée de 79 840 euros, correspondant à 80 % du coût HT de l'opération.

- Rénovation énergétique et transformation d'un bâtiment de logements en classes à l'école maternelle Henri Wallon : il s'agit de rénover un bâtiment de logements désaffecté et situé sur le tènement de l'école maternelle Henri Wallon pour le transformer en salles de classes, afin de répondre aux besoins en nouvelles classes dans les années futures (cf notice explicative ci-jointe). Cette opération constituerait une première phase du projet de restructuration plus globale de ce site laquelle intégrerait également, dans un second temps, la création d'un restaurant scolaire et de salles de classes élémentaires. Le coût prévisionnel de cette première phase est de 1 035 330 euros HT, et la subvention sollicitée de 300 000 euros, correspondant à 28,98 % du coût HT de l'opération.

Dans ces conditions,

M. Foued RAHMOUNI.- La dotation de soutien à l'investissement public local est un dispositif national pour soutenir les communes dans leurs projets d'investissement.

Pour l'année 2023, les dépôts des dossiers doivent s'effectuer avant le 15 février. Les thématiques éligibles sont nombreuses, avec des projets en lien à la rénovation énergétique ou le développement des énergies renouvelables.

À Givors, dans le cadre de la DSIL, nous déposerons deux demandes de soutien à l'investissement :

- Le premier dossier concerne l'installation de deux centrales photovoltaïques au sein du centre technique municipal et du centre nautique ;
- Le deuxième projet concerne la rénovation énergétique de l'école maternelle Henri Wallon.

Au total, la ville sollicitera une enveloppe de 79 840 €.

Je vous demande donc, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions et de valider les projets qui s'y rapportent. Merci.

Mme Edwige MOÏOLI.- Si j'ai bien compris, l'entreprise qui va créer ces centrales photovoltaïques est la société Isowatt. Avant de faire le choix de cette entreprise, au vu du montant, y a-t-il un appel d'offres ?

Dans la délibération, j'ai lu qu'il n'y avait pas eu de mise en concurrence ni publicité.

M. LE MAIRE.- Il y a eu trois devis. Sous 100 k€, nous avons le droit de demander trois devis. Il n'y a pas d'appel d'offres sous le montant de 100 k€.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER les opérations de centrales photovoltaïques en auto-consommation pour le centre technique municipal et le centre nautique municipal et de rénovation énergétique et transformation d'un bâtiment de logements en classes à l'école maternelle Henri Wallon et les budgets correspondants ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter toutes les subventions, notamment la dotation de soutien à l'investissement local 2023, pour ces opérations et à signer tous documents y afférents.

N°4

PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : *Nabiha LAOUADI*

Le groupe Givors Fièrè a publié sur sa page Facebook un article et une caricature représentant monsieur le maire. Cette publication fait suite au refus de faire paraître la tribune du monsieur Riva et de madame Bodard dans le numéro 22 du magazine « Le Givordin » du mois de janvier 2023 car la publication est contraire aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Cette publication présentant un caractère manifestement injurieux et diffamatoire, monsieur le maire a déposé une plainte.

Par lettre du 23 janvier 2023, monsieur le maire a demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle.

La commune est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre de l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu.

Il est précisé qu'une déclaration sera faite auprès d'ACL courtage, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « Protection juridique - Défense pénale des agents et des élus ».

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter d'accorder la protection fonctionnelle à monsieur le maire.

M. LE MAIRE.- J'ai demandé une protection fonctionnelle. Étant donné que je suis intéressé par les deux délibérations, les projets 4 et 5, je vous propose que Monsieur Foued Rahmouni prenne la présidence du conseil municipal le temps de mon absence, et que vous délibériez sans ma présence sur ces deux délibérations.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Présents : 28 - Procurations : 6 – Absent : 1

Monsieur Foued Rahmouni prend la présidence de la séance, en sa qualité de 2^e adjoint au maire.

M. Foued RAHMOUNI.- Je laisse la parole à Madame Laouadi.

Mme Nabihah LAOUADI.- Le groupe Givors fière a publié sur sa Facebook un article et une caricature représentant Monsieur le Maire. Cette publication fait suite au refus de faire paraître la tribune de Monsieur Riva et de Madame Bodard dans le numéro 22 du magazine *Le Givordin* du mois de janvier 2023.

Cette publication présentant un caractère manifestement injurieux et diffamatoire et contraire aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Monsieur le Maire a décidé de déposer plainte.

Par lettre du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire a demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle. Il est précisé qu'une déclaration sera faite auprès de notre assureur, qui prend en charge cette affaire au titre de la « Protection juridique - Défense pénale des agents et des élus ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire.

Mme Edwige MOÏOLI.- Concernant cette délibération, je ne cautionne pas la tournure qu'a pris le débat, notamment le caractère personnel de ce conflit.

Pour ma part, vous êtes tous deux des élus de la République, vous êtes tous deux coupables d'avoir offensé l'autre, l'un par son refus de publication, et l'autre par sa proposition de publication. C'est pour cela que je voterai contre cette délibération, car je ne vois pas pourquoi un problème qui me semble être devenu personnel devrait peser sur les finances de la ville.

Si cette délibération devait être votée, elle devrait concerner la protection fonctionnelle pour les deux élus concernés par ce conflit.

Je souhaiterais que vous trouviez rapidement une issue à ce conflit afin de rehausser le débat au sein de nos futurs conseils. Vous êtes tous deux attachés à Givors, merci de nous le montrer ainsi qu'à tous les Givordins.

M. Fabrice RIVA.- Merci, Madame Laouadi de reconnaître que l'on est bien un groupe à partir de deux personnes, on l'a bien compris.

Madame Moïoli, merci beaucoup pour votre intervention.

Le groupe Givors fière votera contre cette délibération qui vise à dépenser inutilement l'argent du contribuable givordin pour une procédure judiciaire qui n'a aucune chance d'aboutir, puisqu'elle repose sur une plainte dont le contenu est d'un niveau d'absurdité rarement atteint. Heureusement que cette plainte n'ait aucune chance d'aboutir puisqu'elle vise, en tentant maladroitement de justifier la censure que vous exercez pour le deuxième mois consécutif contre les tribunes de l'opposition dans la publication municipale, à s'attaquer à un droit fondamental en démocratie : la liberté d'expression et un de ses corollaires, propre à la culture française, le droit à la caricature et à la satire de ceux qui exercent le pouvoir.

Compte tenu de l'étiquette politique que vous prétendez afficher, on nage dans l'absurdité dès les premières lignes de ce dépôt de plainte où Monsieur le Maire indique : « *Je ne consens pas à recevoir de la justice, et par voie électronique, des avis, des convocations et autres documents en lien avec cette procédure* ». Les Givordins seront donc heureux d'apprendre que leur maire, qui se prétend écologiste, leur demande de mettre la main à la poche pour une procédure dénuée de chance de succès et anti-écologique puisque vous refusez de recevoir les documents qu'elle pourrait produire de manière dématérialisée.

On nage ensuite dans l'absurdité puisque ne parvenant pas à démontrer la légalité de la censure, vous tentez de la justifier par de supposés actes délictueux que vous nous prêtez et que j'aurais, selon vous, commis sur l'ensemble de l'année 2022 puisque, selon la plainte, les faits s'étaleraient du 1^{er} janvier 2022 au 6 janvier 2023. Outre le fait que nous sommes en février 2023 et que le maire semble se réveiller un peu tard, il lui échappe visiblement que la justice ne fonctionne pas ainsi, ce n'est pas parce que quelqu'un a l'impression que son voisin a commis un délit que cela lui ouvre le droit de commettre à son tour d'autres délits.

Malgré tout, examinons les délits qu'il me prête, sa longue plainte est une vaste accumulation d'inexactitudes, d'approximations et de mensonges éhontés. Il commence par affirmer que Nathalie Bodard et moi-même serions - je cite : « Très proches du Rassemblement National » or, il n'ignore pas que je me suis engagé dans l'action publique que très récemment. Entrepreneur et artisan givordin, impliqué dans de nombreuses activités locales, en tant que garde-chasse et garde-pêche particulier, président d'une association givordine, président d'une association départementale, j'ai fait partie en 2019 des personnalités d'ouverture de la liste d'un candidat qui possédait l'investiture du Rassemblement National, qui l'a d'ailleurs depuis quitté, mais qui comportait, outre des membres du Rassemblement National, des adhérents Les Républicains et de nombreux autres colistiers, comme moi, issus de la société civile et sans étiquette politique.

En 2021, c'est donc sans étiquette politique que je me suis présenté et que j'ai obtenu, avec ma liste Givors fière, les suffrages de 18 % des Givordins. Ma liste comportait des membres du Rassemblement National, mais également, nettement plus nombreux que ces derniers, des membres Les Républicains, quelques nouveaux adhérents du parti Reconquête, de nouvelles personnalités issues de la société civile, et sans la moindre attache avec un parti politique, comme Nathalie Bodard et même des colistiers du centre et du centre-droit se disant plutôt favorables à la République en marche. C'est donc en connaissance de cause que la préfecture m'a classé comme « Divers droite », puisque toutes les sensibilités de droite étaient représentées par Givors fière.

Respectueux des différentes sensibilités de ma liste, je ne suis donc ni proche ni très proche du Rassemblement National, des Républicains, de Reconquête ou de la REM, et Nathalie Bodard encore moins. Nous n'avons d'ailleurs, Nathalie Bodard et moi-même, strictement aucun contact avec aucun dirigeant ou représentant de quelque parti politique que ce soit.

Pour tout dire, le maire est, beaucoup plus proche, lui, du prédicateur islamiste Tariq Ramadan, que je ne le suis du Rassemblement National, il a invité Tariq Ramadan à une conférence qu'il a organisée à Givors, alors que je n'ai jamais invité de représentants ou dirigeants du Rassemblement National, ni d'ailleurs d'aucun autre parti dans des conférences que j'aurais organisées. Mais je comprends bien qu'il souhaite me coller l'étiquette d'extrême droite qui, pour lui, comme pour tous les extrémistes de gauche, commence immédiatement à droite de Jean-Luc Mélenchon car, assez

peu au fait de l'histoire, il estime que cette étiquette est particulièrement infamante, sans doute ignore-t-il qu'en 1940, la résistance française a été fondée par des hommes et des femmes qui venaient pratiquement tous de l'extrême droite pendant que ceux qui partageaient à l'époque ses idées politiques, entraient en masse dans les partis collaborationnistes, du communiste Doriot et du socialiste Déat, mais passons !

Ses griefs contre moi se concentrent principalement sur les commentaires d'une publication en ligne que j'ai effectuée l'été dernier, en réponse à l'une de ses publications qu'il décrit dans sa plainte de manière parfaitement mensongère. Le maire nous explique que le doyen de l'Assemblée nationale aurait, lors de la session d'ouverture de la nouvelle législature, prononcé un discours ovationné par l'ensemble de l'Assemblée nationale - ce qui est exact - et que, ce discours attisant la haine, selon la maire, il aurait publié sur le réseau social Facebook un post visant à apaiser les esprits. À la suite de quoi, j'aurais, toujours selon lui, publié une réponse visant à attiser à nouveau la haine, qui aurait entraîné des commentaires incitant à la haine ou à la violence en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion, selon les termes de sa plainte.

Mais lui arrive-il de s'informer un minimum sur les sujets sur lesquels il se prononce, de se relire ou de relire les commentaires qu'il suscite ?

Le discours du doyen de l'Assemblée nationale était bien au contraire un discours rassembleur, d'unité nationale et prônant précisément la fraternité et l'apaisement. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été très largement ovationné par l'Assemblée nationale, à part les bancs haineux de l'extrême gauche qui hurlent systématiquement à la mort dès que l'on parle en bien de la France et des Français.

Il est visiblement apparu totalement insupportable au maire que le doyen des députés évoque ses origines oranaises, et qu'il marque un moment d'émotion lorsqu'il a pensé à ses amis qu'il avait laissés là-bas, sans d'ailleurs préciser qu'étant originaire d'Oran ses proches avaient été exterminés lors du crime contre l'humanité commis par le FLN dans cette ville, le 5 juillet 1962.

Afin d'attiser la haine contre ce discours au contenu inattaquable, celui qui le portait, et la totalité des rapatriés d'Algérie, le maire a donc dans sa publication introduit des éléments mensongers qui n'ont jamais figuré dans les propos du doyen, ce qui rendait les propos du maire constitutifs d'une diffamation à l'égard du doyen des députés, puisqu'il a prétendu que ce discours parlait de l'OAS, ou niait de supposés crimes de l'armée française, ce qui est parfaitement faux. Jamais le discours prononcé au perchoir par le doyen des députés n'a évoqué l'armée française, l'OAS ni même le FLN.

Sans surprise, la publication du maire a immédiatement attisé la haine contre la France et son histoire, et particulièrement contre la communauté pieds-noirs, puisqu'il l'a gravement injuriée en résumant l'histoire de leur présence en Algérie à une série de crimes abominables. Les commentaires qu'il a suscités sous son post sont suffisamment éloquents pour le prouver, au milieu de commentaires clamant : « Vive l'Algérie », l'un des adjoints au maire affirme : « J'ai honte d'être Français » - je le répète : « J'ai honte d'être Français. » - et un commentaire que le maire n'a pas jugé utile de modérer affirme même, en désignant la totalité de la communauté pieds-noirs : « Ils ont massacré les Algériens, et ils font comme si rien ne s'était passé, je ne les aime pas ». Ce commentaire constitue bien, pour le coup, une incitation à la haine en raison de l'origine.

En réponse à cette publication, la mienne s'est attachée à rétablir les faits et à rappeler un certain nombre d'éléments historiques afin d'apaiser les esprits et de nuancer la vision haineuse et sectaire du maire sur cette période de l'histoire. De nombreux pieds-noirs, qui ont commenté ma publication, m'en ont remercié comme cette dame qui m'écrit : « En tant que fille de pied-noir, je tiens à vous remercier pour vos écrits qui m'ont réellement touchée », ou cet(te) autre : « Merci, Monsieur, d'avoir remis les pendules à l'heure. Il y aura encore des pseudo-historiens ne connaissant rien à l'Algérie qui déverseront leur fiel, mais vos écrits me font du bien », ou encore cette dame : « Merci, Monsieur Fabrice Riva, et félicitations à José Gonzalez, doyen de l'Assemblée, dont j'ai trouvé le discours apaisant et plein d'humanité ». Malheureusement, d'autres pieds-noirs n'ont pas été suffisamment apaisés par ma publication compte tenu de la violence des attaques proférées par le maire contre

eux, que je n'ai, pour ma part, ni tronqués ni falsifiés, contrairement à ce qu'il a fait avec le discours du doyen de l'Assemblée nationale. Si certains pieds-noirs ont été virulents à son égard en mettant parfois ses propos en perspective avec ses origines, c'est uniquement parce qu'il mettait lui-même en avant ses origines pour injurier les pieds-noirs dans sa publication. À aucun moment, ces commentaires ne l'ont critiqué au seul motif de ses origines, contrairement aux commentaires hostiles aux pieds-noirs qui figuraient sous sa publication, comme le prétend sa plainte.

Contrairement à ce qu'il affirme dans sa plainte, j'ai, suite à son courrier du mois de juillet, retiré certains commentaires virulents à l'égard du maire, même si cette virulence n'était pas dirigée contre ses origines mais contre ses propos. Je l'ai au passage encouragé, pour apaiser les esprits, à présenter ses excuses à la communauté pied-noir qu'il avait gravement injuriée, le maire s'est refusé à le faire.

Au final, cette plainte ne repose sur rien et les subterfuges du maire ne parviennent pas à masquer le caractère parfaitement illégal de la censure qu'il a prononcée contre les tribunes du mois de janvier et de février, proposées par le groupe Givors fière au motif qu'elles auraient été diffamatoires ou injurieuses.

Je rappelle que le maire n'a aucun droit de contrôle sur le contenu des tribunes d'opposition dans le bulletin municipal et qu'il ne peut refuser leur publication qu'au seul motif du risque de voir sa responsabilité juridique engagée en tant que directeur de la publication. Il arguait du droit de la presse pour refuser les publications or, celui-ci reconnaît le droit à la caricature à partir du moment où il s'exerce dans un but humoristique et où les dessins ne prétendent pas refléter l'exacte réalité. La mention dans nos propositions de publication du fait qu'il s'agit d'une caricature humoristique respecte ces conditions.

Par ailleurs, la caricature censurée à deux reprises ne comporte aucun caractère diffamatoire puisqu'elle illustre des faits établis et largement documentés dans les articles de presse contre lesquels le maire n'a pas jugé nécessaire de porter plainte, ce qui indique bien qu'il n'y a aucun risque juridique pour lui à publier un tel dessin dans le bulletin municipal ; ce sont les faits suivants :

- une bagarre de rue avec un de ses administrés qui a été largement documentée dans la presse locale ;
- un élu de l'opposition traité de « bâtard » lors d'un conseil municipal, également rapporté par la presse locale ;
- sa politique mémorielle constitutive d'une apologie du FLN qui a été évoquée par la presse locale, ainsi que dans un hebdomadaire de la presse nationale, et aujourd'hui même, dans une publication en ligne d'experts en intelligence économique de l'EGE qui interroge l'hypothèse d'une ingérence étrangère dans les affaires intérieures françaises compte tenu de la présence de représentants du gouvernement algériens lors de cérémonies organisées, et du contenu des discours prononcés.

J'invite tous les Givordins à venir constater par eux-mêmes sur la page Facebook du groupe Givors fière, le contenu de ces publications pour mesurer le caractère illégal de votre censure.

Au final, les élus qui voteront ce soir cette demande de protection fonctionnelle associeront à jamais leur nom à une entreprise infâme qui vise à attaquer la liberté d'expression, le droit à la caricature, à la satire sur ceux qui exercent le pouvoir, c'est-à-dire un droit qui s'exerce en France depuis le XIIe siècle avec le Roman de Renart et qui, en passant par Rabelais, La Fontaine et bien d'autres, n'a jamais été démenti jusqu'à nos jours. Il sera bien difficile demain à ceux qui auront voté en faveur de cette demande de protection fonctionnelle d'affirmer : « Je suis Charlie » en référence à ceux qui sont morts pour défendre ce droit à la caricature.

Je vous remercie.

M. Foued RAHMOUNI.- Il paraît que nous censurons les oppositions, vous venez de prendre la parole pendant 13 minutes. Dans le cadre de du travail que nous ferons collectivement sur les règles

qui régissent le conseil municipal, nous pourrions peut-être réfléchir à limiter le temps de parole des uns et des autres.

Mme Solange FORNENGO.- Je commencerai par inviter, Monsieur Riva, à réserver cette diatribe, son exposé et ses pseudo-arguments pour le tribunal, car comment peut-il affirmer ce que sera le jugement ?

D'une façon solennelle, je voudrais dire à cette assemblée ainsi qu'aux citoyens, Givordins et Givordines qui nous regardent et nous entendent, que lors du précédent conseil municipal, les élus de la majorité, les élus de Construisons ensemble, ont été profondément choqués, bouleversés, et je dirais même pour certains, traumatisés par ces propos calomnieux, diffamatoires, aux relents racistes, que vous avez continué à déverser après ce conseil municipal sur les réseaux sociaux, dans une certaine presse, et que vous poursuivez aujourd'hui sans avoir plus de réflexion, Monsieur RIVA, que celle que vous avez pu avoir la dernière fois.

Face à cette situation intolérable, et que nous ne pouvons laisser perdurer, les élus de Construisons ensemble, soucieux que le conseil municipal ne soit pas pris en otage, comme vous venez de le faire Monsieur Riva, et que le conseil municipal puisse remplir ses missions, au service des Givordines et des Givordins, nous avons pris une décision importante. Je vais demander à Monsieur Foued Rahmouni, adjoint, qui conduit cette séance, de bien vouloir exposer pour la majorité la décision que nous avons prise, et ce qui a pu nous conduire à prendre cette décision.

M. Foued RAHMOUNI.- Je vais d'abord laisser la parole à Monsieur Semari, puis je conclurai, si vous le voulez bien.

M. Ali SEMARI.- Je ferai une déclaration au nom de Givors en grand.

Les attaques personnelles, les insinuations mensongères et les insultes doivent cesser au sein de notre conseil municipal. Nous devons faire vivre la démocratie par des débats d'idées constructifs et enrichissants.

Essayons de redonner à la politique ses lettres de noblesse, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais tentons néanmoins d'avoir tous ensemble un comportement irréprochable par respect pour les électeurs qui boudent de plus en plus les urnes. Je pense notamment au conseil municipal des enfants à qui nous avons le devoir de transmission.

Merci.

M. Foued RAHMOUNI.- Pour le groupe Construisons ensemble, l'engagement politique s'est fait pour chacun d'entre nous avec la même devise : « Faire triompher le mieux ». Cet engagement est aussi synonyme de fierté quand les projets se concrétisent, de joie et de gratitude, car les belles rencontres sont quotidiennes, d'enseignement sur soi, face aux défis que représente le fait de représenter une ville, notre ville.

La candeur de l'engagé pour sa commune tranche avec des propos et des comportements que jamais, jamais, nous n'aurions cru possible à Givors.

Givors, ville ouverte sur le monde, résolument accueillante, solidaire. Givors défigurée aujourd'hui par les propos orduriers et mensongers d'individus ayant pourtant l'honneur, le privilège, de siéger ici même grâce aux suffrages apportés par un certain nombre de citoyens. Nous refusons de croire que ces citoyens, que ces Givordines et ces Givordins, ont voté pour la haine, la division, le rejet de l'autre.

Nous refusons également de nous embarquer dans des débats stériles avec un individu versant assurément dans l'obsession identitaire.

Nous refusons de répondre aux provocations d'un individu ayant fait campagne avec le slogan : « Pour que Givors redevienne la France », tenant des propos relevant à nos yeux de l'incitation à la haine raciale. Ces propos diffamatoires sont repris par toute la fachosphère, avec un florilège de propos tous plus orduriers les uns que les autres : « double allégeance ; Givors, ce n'est plus la

France ; Givors, c'est Alger-sur-Rhône ; traîtres à la France ; grand remplacement ». Le tout, bien évidemment, accompagné de menaces de mort.

Attachés au débat démocratique respectueux et apaisé, nous ne manquerons jamais d'expliquer, de convaincre, d'écouter toutes les suggestions, et toutes les propositions pouvant améliorer le quotidien des Givordines et des Givordins, mais les incitations à la haine et les provocations resteront sans cesse lettre morte.

Monsieur Riva, nous ne vous répondrons plus lorsque vous sortirez du champ républicain comme vous venez de le faire et comme vous le faites trop souvent.

Nous allons passer au vote.

(Propos hors micro de Monsieur Riva.)

Monsieur Riva, c'est moi qui préside, s'il vous plaît.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD), 1 abstention (Madame MOIOLI)

DÉCIDE

- D'ACCORDER la protection fonctionnelle sollicitée ;
- DE PRENDRE en charge l'ensemble des frais relatifs à la protection fonctionnelle accordée ;
- DIRE que les dépenses seront imputées sur le budget de la commune

N°5

DEPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : *Nabiha LAOUADI*

Suite à la demande de protection fonctionnelle de monsieur le maire dans le cadre de la publication d'un article et d'une caricature sur la page Facebook du « Groupe Givors Fière Conseil Municipal à Ville de Givors », la commune va devoir prendre en charge des frais de procédure.

Conformément à l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, « la commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale. »

Considérant que monsieur Mohamed Boudjellaba, maire de la commune, est partie prenante de la procédure et que les intérêts du maire sont susceptibles d'être en opposition avec ceux de la commune,

Considérant que l'article L. 2122-26 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans cette situation, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats.

Mme Nabiha LAOUADI.- Dans la continuité de la protection fonctionnelle accordée à Monsieur le Maire, considérant que Monsieur Boudjellaba, maire de la commune, est partie prenante de la procédure et que les intérêts du maire sont susceptibles d'être en opposition avec ceux de la commune, il est proposé au conseil municipal :

- De dire que Monsieur le Maire n'exercera pas sa compétence pour ester en justice au nom de la commune dans l'affaire concernant la publication d'une caricature par Monsieur Riva et Madame Bodard ;
- De dire que Monsieur le Maire devra s'abstenir de toute intervention relative à ce dossier ;
- De me désigner pour instruire le dossier et notamment décider de me constituer partie civile pour le compte de la commune.

M. Foued RAHMOUNI.- Je pense que tout a été dit sur ce sujet, je vous propose de passer directement au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD), 1 abstention (Madame MOIOLI)

DÉCIDE

- DE DIRE que monsieur le maire n'exercera pas sa compétence pour ester en justice au nom de la commune dans l'affaire concernant la publication d'une caricature et d'un article sur la page Facebook du « Groupe Givors Fièrè Conseil Municipal à Ville de Givors » ;
- DE DÉSIGNER madame Nabiha Laouadi pour instruire le dossier et notamment décider de se constituer partie civile pour le compte de la commune ;
- DE DIRE que monsieur le maire devra s'abstenir de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives au dossier susmentionné.

Retour de Monsieur le Maire.

Présents : 29 - Procurations : 6

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Rahmouni d'avoir présidé la séance.

N°6

DENOMINATION D'UNE VOIRIE ET D'UNE FUTURE ALLEE PIETONNE

RAPPORTEUR : Solange FORNENGO

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. En effet, l'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022 dispose que : « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'État et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.).

Depuis 2020, la commune de Givors s'est engagée dans une démarche volontariste visant à ce que les femmes soient davantage représentées et visibles dans l'espace public. Les noms des rues, avenues et boulevards, revêtent à ce titre un caractère symbolique important et jouent un rôle non négligeable dans la formation des représentations collectives. À ce jour, moins de 10 % des voies de communication portent le nom de femmes (parfois associées à des hommes), contre plus de 30 % pour des noms d'hommes, le reste étant composé de noms de lieux ou d'objets.

En 2021, la commune de Givors avait fait le choix de renommer l'avenue Wladimir Lénine en avenue Gisèle Halimi.

En 2022, le conseil municipal avait choisi de nommer « rue Françoise Volta » une rue créée en 2015 et restée jusqu'alors sans dénomination.

1- Dénomination d'une nouvelle voie : allée Andrée Évin

Cette année, il est proposé de nommer une allée piétonne, dont la création est prévue dans l'opération Square République menée par Les nouveaux constructeurs. Cette venelle, qui reliera le numéro 13 de la rue de la République à l'impasse mentionnée ci-après, cheminera le long des futurs immeubles collectifs et desservira un jardin prévu en cœur d'îlot. Il est proposé de choisir la dénomination suivante : allée Andrée Évin.

Née le 21 mai 1928 en Saône-et-Loire, à Macon, Andrée Évin n'a cessé d'œuvrer pour aider, pour accompagner, pour défendre les causes de solidarité auxquelles elle croyait. Elle a mis en pratique son goût des autres et son désir profond d'être utile au sein de la mairie de Givors, où elle a exercé les fonctions d'assistante sociale pendant plus de trente ans, de 1958 à 1991.

Givordine de cœur, elle a su se faire adopter par les Givordines et les Givordins, grâce à sa qualité d'écoute et son engagement sans faille au service des habitants. Au-delà de ses fonctions professionnelles, Andrée Évin a été une force vive de notre commune. Militante communiste, elle s'est engagée pour les droits des femmes et pour la paix.

Après une terrible sécheresse qui a touché le Mali en 1987, Andrée Évin se rend dans ce pays, plus précisément à Gavinané, commune rurale de vingt villages située à 450 kilomètres de Bamako. À la suite de ce voyage, convaincue de la nécessité de nouer un jumelage, elle crée le comité de jumelage Givors-Gavinané et en devient présidente.

Dans le cadre de ce jumelage, de nombreuses actions de solidarité sont menées, pour aider à l'éducation, apporter du matériel médical, et soutenir les projets des villages.

Décédée le 12 octobre 2021, un hommage lui a été rendu, par le comité de jumelage, en lien avec la ville de Givors, le 10 mai 2022 dans le hall de l'Hôtel de Ville. Nommer une nouvelle voie de communication d'après elle permettra d'ancrer, dans la toponymie givordine, le souvenir d'une femme engagée, d'une femme à la solidarité chevillée au cœur, convaincue que la générosité et l'entraide ne pouvaient être à géométrie – et même à géographie – variable.

2- Dénomination d'une nouvelle voie : impasse des 3 abeilles

Il est également nécessaire de nommer une impasse, accessible depuis la rue Françoise Volta et liée à la future allée Andrée Évin. Il est proposé de la nommer : impasse des 3 abeilles, en hommage à l'animal symbole de la ville de Givors et présent notamment sur son blason.

Les plans de situation de ces deux voies de communication sont annexés à la présente délibération.

Mme Solange FORNENGO.- Je vous prie de m'excuser, j'ai besoin de me reprendre.

M. LE MAIRE.- Voulez-vous que je fasse une suspension de séance ?

Mme Solange FORNENGO.- C'est une bonne décision, Monsieur le Maire.

(La séance, suspendue à 20 heures 35, est reprise à 20 heures 52.)

Mme Solange FORNENGO.- Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Depuis 2020, la commune de Givors s'est engagée dans une démarche volontariste visant à ce que les femmes soient davantage représentées et visibles dans l'espace public. À ce jour, moins de 10 % des voies de communication portent le nom de femmes (parfois associées à des hommes), contre plus de 30 % pour des noms d'hommes.

En 2021, la commune de Givors avait fait le choix de renommer l'avenue Wladimir Lénine en avenue Gisèle Halimi.

En 2022, le conseil municipal avait choisi de nommer « rue Françoise Volta » une rue créée en 2015 et restée jusqu'alors sans dénomination.

Cette année, il est proposé de nommer une allée piétonne, dont la création est prévue dans l'opération Square République menée par Les nouveaux constructeurs. Cette venelle, qui reliera le numéro 13 de la rue de la République à l'impasse mentionnée ci-après, cheminera le long des futurs immeubles collectifs et desservira un jardin prévu en cœur d'îlot. Il est proposé de choisir la dénomination suivante : « allée Andrée Évin ».

Je suis particulièrement heureuse d'avoir à parler de Madame Évin, et que nous puissions donner son nom à un lieu à Givors. Je n'ai pas l'habitude de lire l'ensemble d'une délibération, mais pour lui rendre hommage, il faut vraiment entendre le déroulé de sa vie.

Née le 21 mai 1928 en Saône-et-Loire, à Mâcon, Andrée Évin n'a cessé d'œuvrer pour aider, pour accompagner, pour défendre les causes de solidarité auxquelles elle croyait. Elle a mis en pratique son goût des autres et son désir profond d'être utile au sein de la mairie de Givors, où elle a exercé les fonctions d'assistante sociale pendant plus de trente ans, de 1958 à 1991.

Givordine de cœur, elle a su se faire adopter par les Givordines et les Givordins, grâce à sa qualité d'écoute et son engagement sans faille au service des habitants. Au-delà de ses fonctions professionnelles, Andrée Évin a été une force vive de notre commune. Militante communiste, elle s'est engagée pour les droits des femmes et pour la paix.

Après une sécheresse qui a touché le Mali en 1987, Andrée Évin se rend dans ce pays, plus précisément à Gavinané, commune rurale de vingt villages située à 450 kilomètres de Bamako. À la suite de ce voyage, convaincue de la nécessité de nouer un jumelage, elle crée le comité de jumelage Givors-Gavinané et en devient présidente.

Dans le cadre de ce jumelage, de nombreuses actions de solidarité sont menées, pour aider à l'éducation, apporter du matériel médical, et soutenir les projets des villages.

Je soulignerai aussi qu'Andrée Évin a aussi dirigé l'AMAD - Association Au Maintien à Domicile - qui porte un autre nom aujourd'hui, et qu'elle s'est beaucoup investie dans l'université populaire.

Décédée le 12 octobre 2021, un hommage lui a été rendu, par le comité de jumelage, en lien avec la ville de Givors, le 10 mai 2022 dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Nommer une nouvelle voie de communication permettra d'ancrer, dans la toponymie givordine, le souvenir d'une femme engagée, d'une femme à la solidarité chevillée au cœur, convaincue que la générosité et l'entraide ne pouvaient être à géométrie – et même à géographie – variable.

En plus de l'allée Andrée Évin, il est également nécessaire de nommer une impasse, accessible depuis la rue Françoise Volta et liée à la future allée Andrée Évin. Il est proposé de la nommer : « impasse des 3 abeilles », on comprendra facilement pourquoi.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les dénominations proposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Edwige MOÏOLI.- Il est tout à votre honneur d'avoir accédé au vœu de Givors en grand de donner le nom d'Andrée Évin à une allée, notamment pour son engagement pour les droits de la femme.

J'aimerais également émettre le souhait de pouvoir accueillir sur Givors une ruelle, une rue, un parc ou un square au nom de Samuel Paty.

Mme Françoise DIOP.- Monsieur le Maire, chers élus, le groupe Givors en grand vous remercie d'avoir pris en compte notre demande d'honorer Madame Évin en donnant son nom à une nouvelle voie de l'espace public de la commune, et de rendre hommage à la mémoire de cette grande dame qui, avec enthousiasme et simplicité, a porté haut et fort les valeurs de solidarité, d'entraide, chères à notre ville, au-delà des frontières de notre pays.

M. LE MAIRE.- Nous avons demandé l'accord de la famille, son fils Jean-Michel et sa fille Dominique nous ont donné leur accord. Nous devons passer par le conseil municipal, mais nous devons aussi

le demander à la famille. Nous avons également informé l'association Givors-Gavinané de cette démarche.

Madame Fornengo l'a dit, mais je rappelle que nous donnons des noms de femmes à des voies et des rues, nous le ferons durant tout le mandat car le nombre de noms de femmes est insuffisant face à celui des hommes.

Je vous invite tous à un moment partagé le 8 mars, pour le dévoilement de la plaque en l'honneur de Madame Évin, mais également pour découvrir le tableau que nous avons commandé à une artiste plasticienne givordine, dont le nom d'artiste est ArteDelph, qui sera installé dans le hall de l'Hôtel de ville.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'ADOPTER les dénominations proposées ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à communiquer cette information aux services concernés par l'adressage, dont les services postaux

N°7

MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES PAUL LANGEVIN, JEAN JAURES, SIMONE VEIL, JOLIOT CURIE, EDOUARD HERRIOT, LOUISE MICHEL ET JACQUES DUCLOS

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

Conformément à l'article L212-7 du Code de l'éducation, le conseil municipal est compétent pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles, par application de l'article L 131-5 du Code de l'éducation.

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2022/2023 et faisant suite aux conclusions de l'étude de prospective scolaire finalisée début 2022, il convient de modifier le périmètre scolaire afin de convenir d'une nouvelle affectation des élèves qui permettra à terme de maintenir les effectifs de certaines écoles et de désengorger d'autres écoles ne pouvant plus accueillir de nouvelles créations de classe.

- *Montée des Autrichiens (n°1 à 72), Chemin de la Charbonnière, chemin de Cluzelle, chemin des Mollières, route de Mornant, rue du Moulin (n°16 à 60), route de Rive de Gier et route de Varissan (n°65 à 96) qui dépendaient des écoles Liauthaud/Wallon dépendront des écoles maternelle et élémentaire Langevin.*
- *Impasse du Bouchage, rue du Bourg, chemin des Chênes, montée de Cras, route du Drevet, chemin de la Floriandre, lotissement Hauts de Givors, rue Marie Mas (n°3 à 43), rue Pieroux (n°17 à 42), impasse de Roche Marcaire, rue Vieille du Bourg (n°4 à 10) qui dépendaient du groupe scolaire Simone Veil dépendront de l'école maternelle Edouard Herriot et de l'élémentaire Jean Jaurès.*

- Chemin de Barberet, avenue Danielle Casanova (n° 1 à 8, 9, 11, 14, 16 et 18), cité et rue Yves Farge, chemin de la Tour de Varissan, route de Varissan (n°1 à 20), rue et passage Bonnefond qui dépendaient des écoles Liauthaud/Wallon ou Curie élémentaire/Wallon dépendront des écoles maternelle et élémentaire Joliot Curie.

- Rue du docteur Roux, les n°0 à 37 dépendaient de l'élémentaire et de la maternelle Curie, toute la rue dépendra des écoles maternelle et élémentaire Jacques Duclos.

- Allée Jules Valles n° 5 à 8 dépendaient des écoles maternelle et élémentaire Romain Rolland, le choix est laissé aux familles d'inscrire leurs enfants dans ces deux écoles ou dans les écoles maternelle et élémentaire Louise Michel.

L'ensemble de ces modifications ont été prises en compte dans le nouveau périmètre scolaire, qui est joint à la présente délibération.

Ces modifications entreront en application pour les inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2023/2024.

M. Azdine MERMOURI.- Cette délibération a pour objectif de modifier le périmètre scolaire dans le but de rééquilibrer les effectifs des classes. Il y a eu beaucoup de développements urbains sur la ville, il convient aujourd'hui de rééquilibrer les enfants dans les écoles afin de garantir et de maintenir un niveau d'élèves par classe acceptable.

Comme la délibération le stipule, certaines rues basculeront d'une école vers une autre. En l'occurrence, certaines rues, initialement associées à l'école Simone Veil, basculeront sur celle de Jean Jaurès, d'autres vont basculer des écoles Liauthaud et Wallon vers Langevin. Quant au quartier des Vernes, les rues basculeront de l'école Romain Rolland vers l'école Louise Michel.

Ce changement de périmètre scolaire affecte les nouvelles inscriptions des enfants, ceux déjà inscrits dans les écoles givordines et les fratries ne seront pas impactés par cette mesure. Seules les nouvelles inscriptions tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire seront visées par cette délibération.

Je vous invite à approuver cette délibération. Merci.

Mme Edwige MOÏOLI.- Lors d'une réunion des parents d'élèves, il avait été annoncé l'étude d'un nouveau groupe scolaire en remplacement de Picard-Liauthaud et Henri Wallon pour répondre à la croissance démographique importante sur ce secteur. Même si certaines de ces affectations territoriales paraissent plus cohérentes d'un point de vue géographique, cela n'enlève en rien la nécessité d'une refonte de certaines structures scolaires : lieux d'enseignement, restauration, temps périscolaires.

Le passage au seuil de 20 000 habitants doit éveiller une prise de conscience sur l'anticipation des investissements nécessaires pour offrir des infrastructures scolaires adaptées à l'évolution croissante du nombre d'élèves pour offrir des conditions de travail optimales pour les jeunes givordins et givordines et le collège des enseignants. Anticipation nécessaire pour ne pas devoir trouver des solutions de fortune comme la mise en place de préfabriqués ou des changements d'affectation géographique réguliers qui peuvent être source de déstabilisation pour les élèves.

M. Azdine MERMOURI.- En effet, une étude prospective a été réalisée l'année passée, elle avait pour objectif de connaître l'évolution des effectifs scolaires au cours des dix prochaines années. Cette prospective montre que nous aurions une centaine d'élèves supplémentaires mais que nous serions en capacité d'accueillir ces nouveaux arrivants dans nos structures actuelles.

Cependant, comme vous avez pu le voter dans une délibération précédente, des changements structurels sont prévus, notamment pour l'école Wallon qui sera agrandie pour la rentrée de 2025, il y aura trois classes supplémentaires. Un bâtiment d'habitation jouxte l'école, les logements seront transformés en classes, cette opération démarrera cette année et devrait être terminée en

janvier 2025. En parallèle, trois autres classes sont prévues sur cette école, ainsi que deux dortoirs et un réfectoire scolaire qui sera dimensionné pour accueillir sur place l'ensemble des enfants.

Pour l'école Langevin, cette carte scolaire vient modifier et amener de nouveaux élèves dans cette école. Pour la rentrée 2023, cette école sera en capacité d'accueillir de nouveaux élèves, les projections prévoient des classes supplémentaires pour cette école au cours des deux ou trois prochaines années.

La solution favorisée est celle de bâtiments en dur. Pour l'école Langevin, les appartements du haut seront transformés en classes supplémentaires.

Toutes ces opérations vont démarrer et devraient arriver à terme en 2024 et 2025. Elles pourront répondre aux besoins des nouveaux arrivants et des nouveaux élèves, qui seront accueillis dans de très bonnes conditions.

M. LE MAIRE.- Pour la prospective, nous avons repris le bureau d'études qui avait réalisé une première prospective en 2010, il avait fait un assez bon travail, cela correspond à l'analyse qu'il avait faite ; nous avons voulu être dans la continuité de la démarche. Avec l'administration, nous pensions qu'il y aurait peut-être besoin d'un nouveau groupe scolaire, ce n'est finalement pas le cas. En responsabilité, nous essayons de mieux déployer nos moyens en termes d'éducation.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification du périmètre scolaire ;
- DE DIRE que la modification du périmètre scolaire entrera en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024

N°8

RELATIONS INTERNATIONALES - BOURSE

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

Depuis 1996, le conseil municipal attribue chaque année une bourse aux élèves givordins participant aux voyages scolaires à l'étranger, organisés par les établissements du second degré de Givors.

Cette bourse vise à soutenir les échanges internationaux dans le domaine scolaire et culturel et marque la volonté de la commune d'aider ces activités, sources d'amitié, de culture et de connaissance.

La bourse allouée aux familles dans le cadre de voyages scolaires à l'étranger prévus par les établissements givordins du second degré est attribuée à chaque famille d'élève givordin. Elle s'élève à 30,50 euros par élève.

Ci-dessous le détail du voyage scolaire ayant eu lieu au titre de l'année scolaire 2021/2022 :

<i>Établissement</i>	<i>Destination et dates de voyage</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Montant total des bourses attribués</i>
<i>Lycée Aragon/Picasso</i>	<i>Italie (Venise) du 27 mars au 1 avril 2022</i>	<i>12</i>	<i>366 euros</i>

12 élèves sont concernés. La somme totale à allouer est de 366 euros.

M. Azdine MERMOURI.- Il s'agit d'une délibération qui octroie une aide aux familles d'un montant de 30,50 € par enfant. Cette aide est destinée aux écoles du second degré, qui organiseraient des voyages à l'étranger en vue d'une classe découverte, que ce soit une classe découverte de langue ou autre. À ce titre, nous proposons d'accompagner les familles et les enfants à hauteur de 30,50 € pour qu'ils puissent bénéficier d'une éventuelle sortie.

Mme Edwige MOÏOLI.- Les échanges dans les domaines culturels scolaires mais également mémoriels sont importants. Je salue cette proposition malgré la sensibilité écologique qui régit votre groupe face au refus de certaines municipalités voisines de notre Métropole, notamment celle de Lyon, d'envoyer des lycéens visiter les camps d'Auschwitz en Pologne.

M. Fabrice RIVA.- Ces échanges internationaux sont très bien, les voyages forment la jeunesse ! Je trouve regrettable le montant de 30 €, c'est vraiment très peu. J'aurais aimé que ce budget soit remonté et que l'on favorise ce genre d'échanges qui permettent à nos jeunes givordins d'aller voir ailleurs ce qui se passe, comment cela fonctionne, et qu'ils puissent se faire leurs idées par eux-mêmes et non pas en écoutant uniquement ce qu'on veut leur faire croire ou en ne voyant que ce qu'on veut leur montrer.

M. LE MAIRE.- Cette délibération revient chaque année, nous allons la revoir, le prix a été fixé il y a très longtemps, nous allons repenser notre aide notamment pour les départs à l'étranger, avec une aide aux projets et non aux familles, car ce sont des projets de classe avec leurs enseignants ; nous pourrions apporter une aide en proportion du nombre d'enfants givordins. Nous sommes en train de regarder cela pour apporter une aide un peu plus importante.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER la somme de 30,50 euros au titre de la bourse municipale aux élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2021/2022 ;
- DE DIRE que les dépenses seront réglées à l'aide de crédits inscrits au chapitre 65/20/65131

N°9

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION EISENIA - PROJET QUARTIER FERTILE

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

Pour accompagner le projet de renouvellement urbain du quartier des Vernes, la commune de Givors a candidaté à l'appel à projet « Quartier Fertile » de l'agence nationale pour la rénovation urbaine en juillet 2021 et a été retenue comme lauréat en novembre 2021. Le projet Quartier fertile vise à soutenir financièrement des projets d'agriculture urbaine et de nature en villes. C'est deux thématiques sont perçues comme un levier efficace pour mieux vivre dans les quartiers prioritaires de la ville.

Être lauréat de l'appel à projet a permis à la commune de recevoir une subvention de la banque des territoires pour financer des études, le poste de coordinatrice du projet Quartier Fertile et un profil de type « jardinier-animateur » durant 3 ans.

Le projet Quartier fertile des Vernes a pour ambition d'initier une démarche d'appropriation par les habitants des espaces extérieurs de leur cadre de vie. Pour mener à bien cette démarche, la commune de Givors travaille en partenariat avec les acteurs locaux, qui ont développé des compétences en matière d'animation autour du jardin, du compostage et/ou du recyclage de matériaux et de meubles usagés.

L'association Eisenia a pour objet :

- La formation, l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable*
- Le développement de systèmes de gestion des déchets locaux, circulaires et en accord avec le principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler)*
- La mise en relation entre les thématiques écologiques, économiques et sociales*
- La mise en œuvre de projets écologiques en direction de publics défavorisés*
- La promotion de la valorisation des biodéchets par lombricompostage*

Dans ce cadre, la commune de Givors souhaite soutenir l'action de l'association pour lui permettre d'investir des espaces publics sur le quartier des Vernes afin d'y mener des actions autour du jardinage et du compostage. Le montant total du projet est de 80 000 euros et les animations seront co-financées à hauteur de 50 % par les bailleurs Alliade et LMH dont 60 % pour LMH et 40 % pour Alliade. Le montant global du soutien financier de la commune sera de 40 000 euros sur trois années, comme suit :

- 2023: 16 500 euros*
- 2024 : 16 500 euros*
- 2025 : 7 000 euros.*

Considérant le projet porté par l'association à son initiative qui contribue au développement du projet Quartier fertile, il est proposé de verser une subvention de 16 500 euros pour l'année 2023.

La signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs est obligatoire. La convention jointe à la présente délibération fixe les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

M. Foued RAHMOUNI.- La ville de Givors a été retenue comme lauréate de l'appel à projet « Quartier fertile » au mois de décembre 2021. L'année 2022 a consisté à poser les bases et les jalons pour le déploiement du projet, et l'année 2023 sera synonyme du déploiement opérationnel du projet sur le quartier notamment des Vernes.

Pour rappel, chers collègues, l'idée que nous poursuivons *via* la réponse à Quartier fertile est de plusieurs ordres :

- d'utiliser le relationnel avec le travail de la terre comme vecteur de lien social et de rencontres entre les habitants ;
- travailler la question avec les jeunes ou les moins jeunes du rapport que l'on a à l'alimentation. C'est un vrai sujet à Givors, mais pas uniquement ;
- travailler sur la question du travail et du développement économique : nous avons de moins en moins d'agriculteurs dans notre Métropole lyonnaise, on parle de plus en plus de résilience des territoires, il nous paraissait donc cohérent d'inscrire Givors dans cette démarche globale avec l'objectif de revoir nos réflexes de consommation en développant, entre autres, la logique des circuits courts.

Pour pouvoir mettre en musique les différents projets, il faut que des personnes les animent, c'est le sens de la délibération qui vous est présentée ce soir, à savoir une convention d'objectif et de moyens avec l'association Eisenia. Notre politique municipale a pour objectif de mailler le territoire et de permettre à des opérateurs d'intervenir dans nos quartiers et de leur donner la possibilité de s'inscrire dans les différents projets que porte la municipalité.

L'idée est de passer une convention avec l'association Eisenia, implantée à Givors depuis quelques années, avec laquelle nous travaillons sur des rapports tels que l'accès à l'informatique pour tous, l'installation de lombrics composteurs, la gestion de jardins partagés, la gestion de nos déchets lors de nos marchés forains. L'idée est aussi de les accompagner dans la démarche en lien avec Quartier fertile qui, je le rappelle, est un projet partenarial notamment avec les bailleurs sociaux du quartier des Vernes, à savoir Alliade et Lyon Métropole Habitat.

La convention qui vous est proposée est triennale, parce que lors de la réponse à l'appel à projet « Quartier fertile », les financements que nous avons pu obtenir grâce au projet déposé étaient triennaux, l'idée est d'être en cohérence avec cet aspect.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver la signature de la présente convention, le versement de cette subvention de 16 500 € à l'association Eisenia, et d'autoriser le maire à signer les documents qui s'y rapporteraient.

M. Fabrice RIVA.- Je ne connais pas cette association, je vais me renseigner un peu. J'aurais aimé avoir un peu plus d'éléments : à savoir comment elle a été formée, combien a-t-elle de membres, qui en bénéficie ? Avoir un cahier des charges, avec des fléchages de subvention en fonction du nombre de personnes, et non pas budgétiser *a priori* un jardinier animateur pendant trois ans, un montant total de projet de 80 k€. Nous venons de 30 € pour envoyer nos enfants en Italie, et là nous allons donner 80 k€, cela coûtera 16 500 € en 2023, ainsi qu'en 2024, et 7 000 € en 2025. Ces sommes me paraissent astronomiques pour expliquer de la bobologie. Je n'ai rien contre le composteur, comment recycler ses déchets, comment faire un petit trou, mettre un peu d'eau et planter une plante mais, Monsieur Rahmouni, c'est l'argent du contribuable, ce sont 80 k€, cela me paraît énorme.

Je vous remercie.

M. Foued RAHMOUNI.- Je vous réponds sur l'aspect technique : ce sont 80 k€ sur trois ans pour une personne qui travaillera à temps plein. 80 k€, c'est l'ensemble de la subvention, si vous avez bien lu la délibération, il y a une partie du financement qui est prise en charge par les bailleurs sociaux sur le quartier. Vous êtes chef d'entreprise, la question du coût du travail ne vous est pas étrangère. Si vous faites le ratio sur trois ans de quelqu'un rémunéré au SMIC, voire très légèrement au-dessus du SMIC, on est dans cet ordre de grandeur.

Je ne comprends pas où est la polémique, si tant est qu'il y en ait une. La somme correspond au salaire qui sera versé au jardinier animateur, qui sera dédié exclusivement à proposer des actions en proximité sur l'ensemble du quartier des Vernes. Voilà de quoi retourne cette convention d'objectifs et de moyens avec l'association Eisenia.

M. LE MAIRE.- La polémique n'est pas tant Eisenia mais que nous ne finançons pas assez les voyages en Italie.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD, Madame MOÏOLI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-jointe entre la commune de Givors et l'association Eisenia ;

- D'APPROUVER le versement d'une subvention pour un montant de 16 500 euros à l'association Eisenia pour l'année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune

N°10

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

Souhaitant encourager la pratique du vélo auprès des Givordins, puisqu'il s'agit d'une solution de mobilité performante, propre, et qui permet de faire du sport pendant ses déplacements, par délibération n°8 en date du 26 novembre 2020, la commune a mis en place un dispositif d'aide à l'achat ou transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune et en a fixé les conditions. Ce dispositif a été reconduit par délibération n°23 du 24 mars 2022.

Le vélo à assistance électrique (VAE), en plein essor ces dernières années, permet de se déplacer à moindre effort et peut remplacer l'usage de la voiture.

La première campagne d'aide à l'achat réalisée en 2021 a été un succès avec 33 Givordins qui ont pu profiter de l'aide.

La seconde campagne, en 2022, a confirmé cet intérêt avec le financement de 34 vélos (29 vélos à assistance électrique et 5 vélos à propulsion musculaire).

Il est donc envisagé de reconduire l'attribution d'une subvention de 100 euros pour l'achat de trois sortes de vélos aux prix souvent élevés :

- *Les vélos électriques. À noter que les systèmes qui permettent de transformer un vélo classique en vélo électrique sont aussi concernés par l'aide. Attention cependant, les vélos utilisant une batterie au plomb ou les "speed bike" pouvant dépasser les 25 km/h ne sont pas éligibles à l'aide ;*
- *Les vélos pliants ;*
- *Les vélos-cargo, familiaux, ou pour personnes à mobilité réduite (PMR). À noter que les systèmes de châssis à 2 roues qui se fixent à la place de la roue du vélo classique pour le transformer en triporteur sont aussi concernés par l'aide.*

Il est également proposé de reconduire l'aide pour l'acquisition d'un vélo à propulsion musculaire dans la limite de 50 € par vélo.

Les caractéristiques techniques précises de chaque vélo éligible figurent dans la convention d'attribution d'aide financière, jointe à la présente délibération.

Aucune condition de ressources ne sera exigée pour pouvoir en bénéficier.

Le montant attribué ne sera pas supérieur à 20 % du montant total toutes taxes comprises de l'achat ou de la transformation. Le cadre du dispositif est le suivant :

- *Les acquisitions ou transformations de vélos électriques, pliants, cargos, familiaux, à propulsion musculaire ou PMR doivent être réalisées entre le 1 octobre 2022 et le 30 septembre 2023.*
- *Sont concernés tous les habitants de la commune de Givors âgés de plus de 16 ans, dans la limite d'une seule aide par personne.*

- *L'achat d'un vélo neuf ou d'occasion, ou d'une transformation, doit être justifié par facture acquittée auprès d'un commerçant professionnel, un atelier associatif d'auto réparation ou une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire entre le 1 octobre 2022 et le 30 septembre 2023.*
- *Un VAE devra respecter la norme NF EN 15194.*
- *Cette aide peut être cumulée avec l'aide de la Métropole de Lyon, pour les 3 sortes de vélo et avec l'aide de l'État pour les vélos à assistance électrique pour les ménages modestes selon la réglementation en vigueur, sans que le cumul de ces aides ne dépasse le prix d'achat.*
- *Les personnes éligibles devront adresser un dossier à la commune qui comportera notamment les pièces suivantes :*
 - *Le formulaire de demande dûment complété ;*
 - *La convention de subvention conclue entre chaque bénéficiaire et la commune ;*
 - *L'attestation sur l'honneur dûment complétée ;*
 - *Les pièces justificatives à savoir : justificatif de domicile, facture d'achat acquittée auprès d'un professionnel, RIB du bénéficiaire, pour les vélos à assistance électrique uniquement, la copie du certificat d'homologation du vélo ou sa notice technique attestant du respect de la norme NF EN 15194. Pour les mineurs de plus de 16 ans, des pièces complémentaires seront demandées, tel que mentionné dans le formulaire de demande.*

Le formulaire, le modèle de convention et l'attestation sur l'honneur seront disponibles sur demande à l'accueil de la Mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune. Un exemplaire type de chaque document est joint à la présente délibération.

Les dossiers complets devront être reçus en mairie au plus tard le 31 octobre 2023. Après étude du dossier et sous réserve du respect des conditions définies par la présente délibération, l'aide sera versée par virement bancaire, sur le compte du bénéficiaire/acquéreur.

À l'issue de son évaluation, une reconduction de l'opération pourra être envisagée. Le cas échéant, la commune l'annoncera dans les supports de communication municipale.

Par ailleurs, tout dossier rendu après la date butoir pourra être pris en compte lors de la reconduction de l'opération si celle-ci a effectivement lieu. Cette disposition est étendue à la précédente délibération datée du 24 mars 2022.

M. Robert JOUVE.- Depuis le 26 novembre 2020, la commune a mis en place un dispositif d'aide à l'achat ou à la transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune. Cette aide d'un montant de 100 € concerne : les vélos électriques ; la transformation d'un vélo classique en vélo électrique, à l'exception de ceux utilisant une batterie au plomb ou les *speed bike* pouvant dépasser les 25 km/h ; les vélos pliants ; les vélos cargo familiaux ou pour personnes à mobilité réduite.

Il est également proposé de reconduire l'aide pour l'acquisition d'un vélo à propulsion musculaire dans la limite de 50 € par vélo.

Aucune condition de ressource ne sera exigée pour en bénéficier. Le montant ne sera pas supérieur à 20 % du montant total. Cette acquisition ou transformation devra avoir lieu entre le 1^{er} octobre 2022 et le 20 septembre 2023.

Les habitants âgés de plus de 16 ans sont concernés dans la limite d'une seule aide par personne. Cette aide peut être cumulée avec celle de la Métropole ou celle de l'État sans que le cumul de ces aides ne dépasse le prix d'achat.

Pour obtenir cette aide, il est vivement recommandé de passer par le portail Internet de la ville et Toodego. Pour autant, les personnes ayant des difficultés à y accéder peuvent retirer un dossier à l'accueil de la mairie.

Je vous demande :

- d'approuver la mise en place de ce dispositif ;
- de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 € pour les vélos électriques ;
- de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 € pour les vélos à propulsion musculaire.

M. Fabrice RIVA.- J'adhère à l'aide pour l'achat d'un vélo électrique, bien entendu. Je l'ai dit tout à l'heure, 100 €, cela me paraît faible au vu du prix d'un vélo électrique. N'aurait-on pas pu acheter des vélos pour les mettre en vélo partage, tel que cela existe pour des trottinettes électriques ou des vélos sur la Métropole de Lyon ? Pourquoi cela ne se fait-il pas à Givors ?

M. LE MAIRE.- C'est quelque chose que nous avons demandé au partenaire JC Decaux qui le fait au titre de la Métropole, mais les vélos en partage ne sont pas arrivés jusqu'à Givors, mais cela fait partie des choses que nous avons déjà demandées ; j'avais demandé à la Métropole d'avoir des vélos électriques plutôt que des vélos dits « à propulsion musculaire ».

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat ou transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 euros pour les vélos électriques, pliants, cargos, familiaux ou PMR dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 euros pour les vélos à propulsion musculaire dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°11

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES

RAPPORTEUR : *Nabiha LAOUADI*

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis plus de 70 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'État, l'ANAH, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la région Auvergne-Rhône-Alpes, etc. Cette association intervient auprès des

ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Énergie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public. Cet accueil des demandes des particuliers, la promotion de la prime air bois ou encore l'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et au recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal sont des missions de droit commun.

La municipalité souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial (façades des rues principales notamment). À cet effet, SOLIHA et l'ALEC Lyon se sont rapprochés de la commune de Givors pour expérimenter en 2021 et 2022, des actions auprès des propriétaires privés pour les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de leur habitat. Dans ce cadre, différentes actions ont été menées (cf bilan ci-joint).

Ainsi, afin de poursuivre un travail de sensibilisation pour orienter les administrés dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2023 qui intégrera :

- Tenir des permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demi-journée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2023, excepté au mois d'août),
- Appuyer la commune pour conduire de nouvelles actions de communication et de sensibilisation en direction des Givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap : communication dans le journal municipal et sur le site internet, organisation de rencontres, présence au forum de l'immobilier, organisation d'une journée du « TRUCK » SOLIHA en 2023 ...,
- Appuyer la commune dans le cadre de la convention engagée avec le CAUE pour la rénovation des façades de la rue Victor Hugo (réunions d'information auprès des copropriétés concernées notamment),
- Qualifier des contacts et mieux identifier les différentes copropriétés (environ 180) du territoire pour information des copropriétés et syndics et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique,
- Organiser deux réunions publiques, l'une à destination des copropriétés, l'autre à destination des propriétaires de maisons individuelles, afin d'informer au mieux les administrés sur le panel d'aides existantes (État, Métropole de Lyon, ANAH,...) et encourager les projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement,
- Suivre les actions conduites et mettre à jour un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence,
- Établir un bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements,
- Suivre les actions et participer au bilan annuel.

Pour la commune de Givors, les engagements consistent à :

- *Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la ville,*
- *Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP,*
- *Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants,*
- *Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2022 de 11 300 € se répartissant en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC.*

La durée de la convention correspondante est prévue de sa date de signature au 31 décembre 2023.

Dans ces conditions,

Mme Nabih LAOUADI.- L'objectif de cette convention est d'accompagner au mieux nos propriétaires givordins. Un focus sera effectué cette année sur l'axe Victor Hugo en lien avec le SAUE, ALEC et SOLIHA.

La participation financière qui sera allouée à SOLIHA et l'ALEC sera d'un montant de 11 300 € réparti à hauteur de 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

Mme Edwige MOÏOLI.- Au vu de la complexité administrative pour monter un dossier, c'est d'autant plus important dans le cadre des copropriétés et immeubles, car les dossiers de multipropriétaires engendrent un flux administratif énorme et sont, de ce fait, parfois mis de côté et pas du tout étudiés, ce qui ne permet pas aux propriétaires d'accéder aux dernières technologies et rénovations énergétiques.

M. Fabrice RIVA.- Je trouve que c'est une très bonne mesure dans le sens où on accompagne des propriétaires privés pour les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de leurs habitats. Je dis « encourager », mais la loi tombée le 1^{er} janvier 2023 indique que pour tous les DPE inférieurs à E ou G – je ne sais plus - les propriétaires n'auront plus le droit de louer leur bien, ils sont donc obligés de faire des dépenses d'amélioration de l'habitation pour pouvoir la louer.

C'est une mesure qu'il faut absolument soutenir, il faut communiquer pour que les propriétaires soient au courant. Il n'y a rien de plus terrible de laisser des logements vacants, car ils peuvent être squattés, etc. Au vu des logements vacants à Givors et l'état dans lequel ils se retrouvent rapidement, ces mesures sont vraiment intéressantes. Bravo.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela que nous le faisons.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour
DÉCIDE**

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 11 300 € pour l'année 2023, répartie en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC ;

- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

N°12

AVENANT N° 1 CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER - DROLE D'ÉQUIPAGE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau projet artistique et culturel et des perspectives de labellisation du Théâtre de la Ville « Scène d'intérêt national Art en territoire », la compagnie Drôle d'Équipage connaîtra un pic d'activité important sur le 1^{er} semestre 2023 avec notamment :

- *Le déploiement d'ateliers d'éducation artistique et culturelle évalués à 500 heures d'intervention auprès des écoles, collèges, lycées et associations.*
- *L'organisation du festival « Les Hommes forts s'éclatent » durant deux mois avec l'accueil d'une quinzaine de spectacles.*

La montée en puissance de ces actions sur le 1^{er} semestre, conjuguée aux charges inhérentes au bon fonctionnement d'un théâtre en ordre de marche, impacteront la trésorerie de l'association.

Dans la perspective de réduire les risques financiers, il est proposé de modifier l'article 5 de la convention de soutien financier 2023 afin de réajuster l'échéancier de versement en 2 temps.

Modification de l'article 5 : Modalités de versement de la subvention

La mention « Les modalités du versement de la subvention de la Ville de Givors au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont les suivantes : 40 % au 30 janvier ; 30 % au 30 juin ; Le solde au 30 octobre », est remplacée par « Les modalités du versement de la subvention de la Ville de Givors au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont les suivantes : » 40 % au 30 janvier, 60 % au 30 juin ».

M. LE MAIRE.- Cet avenant a pour objet de réajuster les séances de versement de la subvention de fonctionnement en deux temps : 40 % au 30 janvier et 60 % au 30 juin. Auparavant, il y avait un troisième temps au mois d'octobre mais, au vu de la programmation, la compagnie paye plutôt ses spectacles au premier semestre, nous leur apportons notre aide sur le plan financier.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Madame MOIOLI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification de l'article 5 de la convention de soutien financier 2023 en faveur de l'association Drôle d'Équipage ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'avenant n°1

N°13

CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS - MEDiateur CULTUREL

RAPPORTEUR : Solange FORNENGO

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

Il répond à un double objectif :

- Donner un cadre stable aux actions de médiation sociale dans les QPV ;
- Permettre à un habitant d'un QPV d'accéder à un emploi et également à des formations qualifiantes ou des diplômes lui permettant éventuellement d'envisager une reconversion professionnelle. C'est en effet, un dispositif de retour à l'emploi et d'insertion.

Dans la perspective de lutter contre les inégalités sociales et l'isolement et contribuer à l'émancipation du plus grand nombre par l'éducation et la connaissance, la commune de Givors inscrit les Arts, la Culture et le Patrimoine comme un des axes majeurs de sa politique, et l'éducation artistique et culturelle comme un de ses principaux leviers en faveur du développement durable et du vivre ensemble.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adulte-relais à la direction des affaires culturelles.

Sous la responsabilité du directeur des affaires culturelles, les missions confiées à l'adulte-relais consisteront à accompagner la mise en œuvre des projets, relevant de la médiation culturelle et de l'éducation artistique :

- Informer et sensibiliser la population et accompagner les publics touchés par les actions portées par la direction ;
- Accompagner les artistes associés et les partenaires dans la mise en œuvre des projets ;
- Contribuer au développement de nouvelles actions ;
- Participer aux actions et événements pilotés par la direction ;
- Travailler de manière transversale avec les services de la ville (jeunesse, vie associative, contrat de ville...).

Pour bénéficier d'un contrat adulte-relais, les conditions suivantes doivent être remplies : être âgés de plus de 26 ans, être sans emploi ou en contrat aidé, et issus des quartiers politique de la ville.

Pour la mise en place du poste, il est nécessaire de signer avec l'État une convention de 3 ans renouvelable une seule fois, permettant ainsi la signature d'un CDD avec le candidat retenu d'une durée similaire. Il est précisé que la durée hebdomadaire effective de travail sera de 35 heures. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Des actions d'accompagnement professionnelle et de formations seront aussi mises en œuvre en lien avec la direction des ressources humaines.

Au 1^{er} juillet 2022, la participation de l'État s'élève à un montant forfaitaire de 21 246,52 € par an pour un temps plein (montant revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'augmentation du SMIC).

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collègues employeurs ainsi que des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 23 janvier 2022,

Mme Solange FORNENGO. - Créé par le comité interministériel des villes, le 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans la perspective de lutter contre les inégalités sociales et l'isolement et de contribuer ainsi à l'émancipation du plus grand nombre par l'éducation et la connaissance, la commune de Givors inscrit les Arts, la Culture et le Patrimoine comme un des axes majeurs de sa politique, et l'éducation artistique et culturelle comme l'un de ces principaux leviers en faveur du développement durable et du vivre ensemble.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adulte-relais à la direction des affaires culturelles.

Pour la mise en place du poste, il est nécessaire de signer avec l'État une convention de trois ans, renouvelable une seule fois.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création du poste d'adulte-relais à la direction des affaires culturelles, d'autoriser le maire à signer la convention, et de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Mme Edwige MOÏOLI.- Avez-vous déjà des candidats ? Sinon, quels sont les critères de recrutement sur ce genre de poste ?

M. Fabrice RIVA.- Je suis désolé, Madame Fornengo, je ne vais pas vous le faire théâtralement puisque je n'ai pas vos qualités théâtrales, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous allez me l'expliquer clairement, car je pense que vous êtes capable de le faire : création d'un poste d'adulte-relais, médiateur culturel, on parle donc de culture. Culturel, c'est la culture, c'est votre partie. Je lis : « *Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation* ».

Le lien entre la culture et la médiation ? Ce sont des gens qui ont des soucis, expliquez-moi car je ne comprends pas.

Mme Christiane CHARNAY.- Je profite de cette délibération pour savoir où vous en êtes de la salle d'exposition qui devait être reportée. La Mostra a été confiée au service jeunesse, la salle d'exposition devait être reportée ici, où en êtes-vous ?

M. LE MAIRE.- Vous avez posé la bonne question. Je vais me permettre d'apporter des premières réponses, Solange Fornengo pourra me compléter.

Le dispositif adulte-relais est financé à 80 % par l'État et 20 % par la ville. Notre direction des affaires culturelles a déménagé. En début du conseil municipal, lors de la présentation du ROB, nous avons parlé de la maison de l'environnement et de la maison du vélo, la maison de l'environnement sera à côté de la MCJ. Début janvier, la DAC est venue s'installer ici, il y aura dedans la Mostra, les micros-folies ; il y aura ainsi un accès à l'ensemble des musées de France, et même d'ailleurs, par le biais du numérique. Vous pourrez voir les œuvres au cœur même de la Maison du fleuve Rhône ; la DAC aura vocation à faire vivre l'ensemble de la maison fleuve Rhône, l'espace de l'orangerie et le parc, car elle pourra créer des manifestations dans le parc. Il s'agit de faire un lieu partagé notamment avec nos seniors et nos boulistes.

Cette direction aura vocation à faire vivre ce lieu et les espaces culturels que nous créons. Nous sommes en train de rééquiper le rez-de-chaussée de La Mostra, il y aura quelques mouvements, nous travaillons pour que le MNLE aille à la maison de l'environnement avec d'autres associations, il sera ainsi dans un lieu dédié aux questions environnementales. Nous aurons, ici, un aspect culturel et de loisirs et il y aura un lien intergénérationnel.

La vocation de ce médiateur n'est pas vue au sens d'assurer la sécurité. Nous recruterons des médiateurs liés aux questions de prévention. Dans ce cas, c'est autre chose, il s'agit de faire de la médiation culturelle, ce qui signifie que lorsque des enseignants viendront aux micros-folies, ce médiateur pourra venir parler des œuvres d'art, ou accompagner les personnes à mieux comprendre une œuvre ou un tableau. Nous utilisons un dispositif de l'État qui nous permet de créer une passerelle, dès que nous pouvons recruter, nous recrutons pleinement. Nous avons un dispositif avec des financements de l'État, pourquoi ne pas l'utiliser ?

Nous avons vocation à recréer ce lieu, cet espace, qui est le parc de la Maison du fleuve Rhône, des mariages se font également ici les vendredis et les samedis, ce sera un espace multi partagé mais surtout avec une vocation très culturelle.

Le médiateur aura le rôle d'animer avec la DAC et les autres services.

Mme Solange FORNENGO.- Il y a une nécessité à faire une explication de texte sur la façon dont est construite cette délibération qui va du général au particulier. Le général, c'est : qu'est-ce qu'un adulte-relais ? Et le particulier, c'est : qu'est-ce que peut bien venir faire un adulte-relais dans le domaine de la culture ?

Si un adulte-relais est avant tout là pour favoriser le règlement des conflits, pour renforcer le lien social, il n'y a pas d'antinomie à ce qu'il puisse également exercer ce rôle dans le cadre de la culture, parce que, pour le vivre dans cette assemblée, nous pouvons constater qu'il n'est pas toujours facile, de toujours faire passer les idées, le choix des activités culturelles, etc.

J'aurais peut-être pu lire : ce poste d'adulte-relais sera sous la responsabilité du directeur des affaires culturelles, il aura à informer et sensibiliser la population, à accompagner les publics touchés par les actions portées par la direction culturelle, accompagner les artistes associés, etc.. » Je vais passer la lecture de la délibération, mais il me semble qu'avec une lecture exhaustive tout le monde est apte à en comprendre le contenu.

M. LE MAIRE.- Le sens du mot médiation était le sens « partagé ».

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création d'un poste d'adulte-relais à la direction des affaires culturelles dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'État et tous documents relatifs à ce dispositif ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal au chapitre 012

N°14

DELEGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : Alipio VITORIO

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit communiquer au conseil municipal un rapport annuel sur les activités des délégations de service public de la commune. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers.

Pour rappel, par délibération n°15 du 11 mars 2019, la ville de Givors a choisi la société Lombard et Guérin pour exploiter ses marchés forains d'approvisionnement à compter du 1^{er} juillet 2019.

Par cette délibération, il s'agit ainsi de prendre acte :

- *Du rapport d'activité de la société Lombard et Guérin portant sur l'année 2021.*

Le rapport d'activité, joint à la présente délibération, a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 26 janvier 2023.

Un avis favorable à l'unanimité a été formulé par les membres présents.

M. Alipio VITORIO.- Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit communiquer au conseil municipal un rapport annuel sur les activités des délégations de service public de la commune. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers.

Pour rappel, par délibération du 11 mars 2019, la ville de Givors a choisi la société Lombard et Guérin pour exploiter ses marchés forains d'approvisionnement à compter du 1^{er} juillet 2019.

Par cette délibération, il s'agit ainsi de prendre acte du rapport d'activité de la société Lombard et Guérin portant sur l'année 2021.

Le rapport d'activité a été joint à la délibération, il nous présente un chiffre d'affaires pour le délégataire en forte progression. En 2021, nous sommes encore sur une année anxiogène, puisqu'il y a eu 28 jours de confinement entre avril et mai, la situation a encore été compliquée. Le marché s'est vu restructurer, de par le changement des placiers.

Je suis très optimiste quant à l'avenir du marché et à son déploiement. Le travail fait par Lombard et Guérin lui permettra, dès l'année prochaine, de retrouver un bilan à l'équilibre car, malgré un chiffre d'affaires en progression, l'année dernière a encore été compliquée.

Je profite de cette délibération pour vous inviter, tous et toutes, à marquer dans vos agendas une prochaine foire qui aura lieu le 10 juin 2023.

Un avis favorable à l'unanimité a été formulé par les membres présents lors de la commission CSPL.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2021 de la société lombard et Guérin relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la ville de Givors.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2021 de la société Lombard et Guérin relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la ville de Givors

N°15

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

RAPPORTEUR : Solange FORNENGO

Par délibération n°14 en date du 27 janvier 2022, le conseil municipal a délibéré sur l'exercice du droit à la formation des élus. Les orientations suivantes en matière de formation ont été déterminées :

- *Les fondamentaux relatifs à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, la démocratie locale et la citoyenneté...)* ;
- *Les formations en lien avec les délégations (l'urbanisme, la sécurité publique, le développement durable...)* ;
- *Les formations favorisant l'efficacité personnelle (rôle de l'élu, prise de parole, bureautique, conduite de réunion...).*

La prise en charge de la formation des élus a été prévue selon les principes suivants :

- *Agrément des organismes de formation ;*
- *Dépôt préalable de la demande de stage à la demande de remboursement ;*
- *La demande de stage précisera l'adéquation de l'objet de la formation avec les orientations citées précédemment et les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;*
- *Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.*

Les crédits ouverts à ce titre ne peuvent être inférieurs à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune et ne peuvent excéder 20 % du même montant. Dans ces conditions, le conseil municipal a décidé d'allouer une enveloppe budgétaire de 15 000 euros chaque année, ce qui représente environ 5,83 % des indemnités de fonction.

Pour rappel, les frais de formation comprennent :

- *les frais d'enseignement,*
- *les frais de déplacement (frais de séjour et de transport),*
- *la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus (dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure).*

La répartition de cette enveloppe et l'utilisation des crédits devait se faire sur une base égalitaire entre les élus. Dans ces conditions, il avait été prévu que les élus fassent part à monsieur le maire de leurs demandes de formation avant le 1^{er} mars de l'année en cours pour que le plan de formation soit ensuite débattu et établi en concertation avec les présidents de groupe.

Afin de faciliter l'utilisation de cette enveloppe, il est proposé de supprimer cette condition et de préciser uniquement que l'utilisation des crédits se fera sur une base égalitaire soit 1/35^{ème} de l'enveloppe par élus. Ces crédits pourront être également globalisés au niveau du groupe politique sous réserve de l'accord du président de groupe.

Mme Solange FORNENGO.- Les élus ont droit à des formations dans le cadre de leur mandat. Cette délibération vise à modifier quelque peu le mode d'attribution du montant pour ces formations.

Une enveloppe de 15 k€ concerne ces formations sur l'année.

La répartition de cette enveloppe et l'utilisation des crédits devaient se faire sur une base égalitaire entre les élus. Afin de faciliter l'utilisation de cette enveloppe, il est proposé de supprimer cette condition et de préciser uniquement que l'utilisation des crédits se fera sur une base égalitaire, soit 1/35^e de l'enveloppe par élu.

Il vous est proposé d'abroger la délibération précédente du 27 janvier 2022, et d'approuver les nouvelles orientations données à la formation des élus.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°14 du 27 janvier 2022 ;
- D'APPROUVER les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera inscrite au budget

**SIGNATURE D'AVENANTS A DES CONVENTIONS D'OCCUPATION CONCLUES AVEC LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE**

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

La commune de Givors a conclu plusieurs autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) portant sur différents espaces du territoire :

- l'AOT n° 12048, concernant la canalisation du ruisseau Le Fortunon, approuvée le 23 août 2018 (cf AOT ci-annexée). Celle-ci a pour but de cadrer le fait que le ruisseau Le Fortunon soit canalisé en tréfonds du domaine concédé à la CNR avant son rejet dans le Rhône. Cette AOT expire au 31 décembre 2023.

- l'AOT n° 12128, concernant le bas Port, en contrebas de la place de la Liberté, approuvée le 13 janvier 2015 (cf AOT ci-annexée). Celle-ci a pour but de cadrer le fait que la commune puisse bénéficier du terrain correspondant au bas Port, d'une superficie d'environ 2 531 m², à usage de stationnement. Cette AOT expire au 30 juin 2023.

- l'AOT n° 12136, concernant le quai de la Navigation, en contrebas de la place de la Liberté, approuvée le 13 janvier 2015 (cf AOT ci-annexée). Celle-ci a pour but de cadrer le fait que la commune puisse bénéficier du terrain correspondant au quai de la Navigation, d'une superficie d'environ 10 165 m², à usage de stationnement. Cette AOT expire au 30 juin 2023.

Par courriers du 29 novembre 2022 (ci-joints), la CNR a signifié à la commune le besoin de renouveler ces AOT. En effet, elles expirent en 2023, date de fin du contrat de concession de la CNR, tout comme de nombreuses autres conventions. Le volume de conventions correspondant ne peut être instruit tant par la CNR que par le concédant. C'est pourquoi la CNR propose un avenant de prolongation des AOTs correspondantes (cf projets d'avenant ci-joints), pour une durée de 5 années à compter de la date d'échéance de chacune, et à titre gratuit.

Dans ces conditions,

M. Cyril MATHEY.- La commune de Givors a conclu plusieurs autorisations d'occupation temporaire du domaine concédé à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) portant sur différents espaces du territoire :

1. AOT concernant la canalisation du ruisseau Le Fortunon ;
2. AOT concernant le bas Port, en contrebas de la place de la Liberté ;
3. AOT concernant le quai de la Navigation, en contrebas de la place de la Liberté.

Par courriers du 29 novembre 2022, la CNR a signifié à la commune le besoin de renouveler ces AOT qui expirent en 2023, date de fin du contrat de concession de la CNR. Le volume de conventions correspondant ne peut être instruit tant pas la CNR que par le concédant. C'est pourquoi la CNR propose un avenant de prolongation des AOT correspondantes pour une durée de cinq années à compter de la date d'échéance de chacune, et à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants de prolongation de cinq années, et d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer les avenants de prolongation correspondants et toutes les pièces ou actes y afférents.

Mme Edwige MOÏOLI.- Je voudrais être sûre d'avoir bien compris : la CNR nous octroie un droit pour le stationnement des voitures sur le quai Georges Lévy ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme Edwige MOÏOLI.- Si nous donnons notre accord pour cinq ans, mais que la CNR nous interdise dans cinq ans l'accès au quai, avez-vous anticipé des futurs stationnements dans Givors ? C'est un parking d'une centaine de places.

M. LE MAIRE.- 65 places.

Mme Edwige MOÏOLI.- Si la CNR souhaite récupérer les quais dans cinq ans, est-ce que l'on a déjà anticipé d'autres stationnements ?

M. LE MAIRE.- On peut se poser la question, mais il est peu probable que cela se passe. C'est comme le chemin de halage, nous nous mettons autour d'une table et nous discutons, ils ont des obligations envers la ville d'entretenir les berges. La CNR n'est pas une société privée, c'est une structure avec des élus. Cette hypothèse est très peu probable, voire pratiquement impossible. Tout se fait en accord avec la ville, ils ne peuvent pas nous l'imposer, quand bien même ils ont un projet, ils le partagent avec la commune.

Mme Edwige MOÏOLI.- Si un jour, il y a quoi que ce soit, vous serez avertis avant.

M. LE MAIRE.- Bien avant, c'est comme le chemin de halage, ils ne l'ont pas entretenu pendant des années et, même s'ils estimaient que cela n'était pas de leur ressort, que cela dépassait leur cadre, ils ont quand même financé parce que nous estimions qu'ils n'avaient pas suffisamment investi sur notre territoire, nous avons donc demandé qu'ils investissent un peu plus, car ils ont aussi l'obligation d'investir sur les territoires dans lesquels coule le Rhône.

M. Fabrice RIVA.- Ce n'est pas gratuit. De mémoire, il y a une redevance.

M. LE MAIRE.- Non, nous les laissons à titre gracieux.

M. Fabrice RIVA.- Il y a bien une redevance payée par la ville à la CNR.

M. LE MAIRE.- Sur les conventions initiales, mais pas sur les nouvelles.

M. Fabrice RIVA.- La charge de l'entretien est laissée à la ville.

M. LE MAIRE.- Sur Bans, nous y allons régulièrement pour que cela ne prenne pas de proportions importantes. Nous savons faire lorsque c'est un petit tas.

M. Fabrice RIVA.- Ils n'ont pas le droit de nous empêcher l'accès au Rhône. Je suis garde particulier sur la commune jusqu'à Loire-sur-Rhône, nous y avons accès librement, même aux barrières.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les avenants de prolongation de 5 années, à compter de la date d'échéance des Autorisations d'Occupations Temporaire du domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône référencées 12048 (Canalisation Le Fortunon), 12128 (Bas Port aire de stationnement) et 12136 (quai de la Navigation aire de stationnement) ;
- D'AUTORISER monsieur le maire, ou son représentant, à signer les avenants de prolongation correspondants et toutes pièces ou actes y afférents

N°17

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE GIVORS, L'ASSOCIATION CHŒURS DE GIVORS ET LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE INSTRUMENTALE DE GIVORS

RAPPORTEUR : Solange FORNENGO

Afin de favoriser le développement de la pratique vocale et musicale en amateur au travers de projets co-construits avec le Conservatoire, la commune de Givors et l'association Chœurs de Givors d'une part et la Société Philharmonique Instrumentale de Givors d'autre part établissent une convention de partenariat dont les objectifs sont :

- de développer la pratique vocale et musicale amateur au sein de la commune de Givors
- d'inscrire Les Chœurs de Givors et la Société Philharmonique Instrumentale de Givors dans le cursus du Conservatoire pour l'enseignement de la musique d'ensemble du 2^e et 3^e cycle (chanteurs et instrumentistes / orchestre à vent et percussions)
- de contribuer au rayonnement de la commune en participant notamment aux projets en lien avec le Conservatoire ou co-construits avec celui-ci et en produisant des manifestations de qualité au niveau local comme à l'extérieur.

Les modalités techniques de ces partenariats sont détaillées dans les conventions ci-jointes.

Mme Solange FORNENGO.- Cette délibération a pour objectif de réguler les rapports entre ces deux associations, le Conservatoire et la ville de Givors.

Cette délibération affirme aussi que nous tenons au développement de la pratique vocale et musicale amateur.

Cette convention dit, dans ce cadre, quelle est la place des uns et des autres au sein du conservatoire, et demande que ces associations contribuent au rayonnement de la commune en participant aux projets culturels, d'une façon générale, et plus spécifiquement en lien avec le Conservatoire.

Il vous est proposé d'approuver la signature de la convention, avec l'association des Chœurs de Givors, et de la convention avec la Société philharmonique.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la signature de la convention de partenariat entre la commune de Givors et l'association Chœurs de Givors ci-jointe ;
- D'APPROUVER la signature de la convention de partenariat entre la commune de Givors et la Société Philharmonique Instrumentale de Givors ci-jointe ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer lesdites conventions

N°18

AVANTAGES EN NATURE - VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

RAPPORTEUR : Nabiha LAOUADI

Par délibération n°8 en date du 12 janvier 2022, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition d'une part des véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile et d'autre part un véhicule de fonction conformément à l'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Les conditions de mise à disposition sont fixées par une délibération annuelle, dont il convient de re délibérer.

Pour rappel, le véhicule de fonction est celui qui est mis à disposition de manière permanente en raison de la fonction qu'occupe son bénéficiaire. L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée vise notamment l'emploi de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants.

Compte tenu des contraintes et sujétions qui pèsent sur le directeur général des services (amplitude horaire élargie, nécessité de permanence et de disponibilité selon les imprévus etc.), il est proposé de lui attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service.

Cette mise à disposition est délivrée pour une durée d'un an selon les modalités suivantes :

- Le véhicule devra être éligible Crit'air 0 : véhicule électrique ou hydrogène non émetteur, selon l'article R. 318-2 du Code de la route. Pendant les congés, un autre véhicule du pool pourra être mis à disposition.*
- Le véhicule sera mis à disposition de façon permanente et exclusive pour un usage professionnel pour l'exercice de ses fonctions. Il pourra se rendre aux différentes instances auxquelles la commune doit être représentée. Le véhicule sera également mis à disposition pour un usage à titre privé en dehors des heures de service, pendant les repos hebdomadaires, les congés.*
- La commune prendra en charge les frais d'entretien, de révision, de réparation et liés à l'énergie du véhicule. Les frais de stationnement ou de péage relatifs à l'usage professionnel seront remboursés.*
- Le bénéficiaire devra s'acquitter des frais de stationnement ou de péage relatifs à l'usage privatif.*
- Il devra contracter une assurance complémentaire à celle prise par la commune pour les usages professionnels, afin de s'assurer pour les déplacements à titre privé et notamment le transport de tiers.*

L'attribution d'un véhicule de fonction constituant un avantage en nature, l'autorité territoriale a le choix entre 2 modes d'évaluation pour déterminer le montant soumis au régime des cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu relatif au véhicule de fonction :

- Évaluation forfaitaire : la valeur forfaitaire du véhicule acheté correspond à 9 % du coût d'achat TTC ramené à 6 % si le véhicule a plus de 5 ans. Le forfait est porté à 12 % (9 % si le véhicule a plus de 5 ans) si l'employeur paie le carburant ou rembourse l'agent,*
- Évaluation sur la base des dépenses réellement engagées : pour déterminer le nombre de kilomètres parcourus à titre privé par l'agent, il est possible de se fonder sur une déclaration de ce dernier. L'employeur peut également estimer le kilométrage parcouru en soustrayant le kilométrage effectué à titre professionnel du kilométrage total effectué par le véhicule.*

Le choix du mode d'évaluation relevant de l'autorité territoriale, il est précisé qu'il sera retenu l'évaluation forfaitaire.

Le véhicule de service est celui dont les agents ont l'utilité pour les seuls besoins de leur activité professionnelle. Il peut y avoir une autorisation de remisage à domicile pour certains agents dans le cadre de leurs missions.

De la même manière, les élus peuvent avoir l'utilité pour les besoins de leur mandat lorsqu'ils sont amenés à se déplacer de manière permanente avec une amplitude horaire importante pour participer aux diverses réunions et instances de la commune et des organismes extérieurs (Métropole, syndicats, préfecture etc.) ainsi qu'à des événements se déroulant notamment les week-ends et en soirée.

Par délibération n°12 du 28 janvier 2021, le conseil municipal a fixé le règlement concernant l'utilisation des véhicules de service par les agents.

Compte tenu des contraintes et sujétions qui pèsent sur certains agents, il est proposé de fixer la liste des emplois et mandats donnant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile comme suit :

- *Mandat de maire de la commune,*
- *Directeur des sports et de la vie associative,*
- *Directeur du pôle attractivité et développement territorial.*

L'utilisation du véhicule étant uniquement professionnelle, aucun avantage en nature n'est constitué.

Mme Nabih LAOUADI.- Il s'agit d'une délibération de renouvellement, nous l'avons votée l'année dernière.

Il est proposé de mettre à disposition un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service au directeur général des services, comme le prévoit l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990.

Il est également proposé de mettre à disposition à monsieur le maire, au directeur des sports et de la vie associative et au directeur du pôle attractivité et développement territorial, un véhicule de service avec remisage à domicile.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD°

DÉCIDE

- DE METTRE À DISPOSITION un véhicule de service aux personnes listées dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- DE METTRE À DISPOSITION un véhicule de fonction aux personnes listées dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus

N°19

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collèges employeurs ainsi que des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 23 janvier 2023 ;

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1^{re} partie : Suppressions d'emplois

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois au regard des différents départs, recrutements et réorganisations ayant eu lieu tout au long de l'année 2022 avec les suppressions de postes suivantes :

<i>Direction</i>	<i>Emploi</i>	<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Direction des affaires culturelles</i>	<i>Directeur des affaires culturelles</i>	<i>Attaché</i>	<i>Temps complet</i>	<i>Poste créé au conseil municipal du 23 juin 2022 pour assurer un « tuilage » avec le directeur en poste (avant son départ en retraite)</i>
<i>Direction des affaires culturelles</i>	<i>Directeur adjoint affaires culturelles</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Temps complet</i>	<i>Mutation externe de l'agent ayant entraîné une réorganisation de la direction</i>
<i>Direction des services techniques</i>	<i>Chef d'équipe maintenance et logistique</i>	<i>Adjoint technique/agent de maîtrise</i>	<i>Temps complet</i>	<i>Mutation interne de l'agent ayant entraîné une réorganisation du service</i>
<i>Direction de la vie scolaire</i>	<i>Chargé de mission projet éducatif du territoire</i>	<i>Attaché</i>	<i>Temps complet</i>	<i>Mutation externe de l'agent ayant entraîné une nouvelle répartition des missions au sein de la direction</i>
<i>Direction des ressources humaines</i>	<i>Gestionnaire RH</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps complet</i>	<i>Poste non remplacé suite mutation interne de l'agent</i>

M. LE MAIRE.- Le comité social territorial, CST, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Ce tableau vise à mettre à jour les emplois au regard des différents départs, recrutements et réorganisations, qui ont eu lieu tout au long de l'année 2022.

Les suppressions de postes sont mentionnées dans la délibération.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD, Madame MOIOLI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;

- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012

N°20

METROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

En application de l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon a fait parvenir à la commune les rapports annuels suivants :

- *Rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement ;*
- *Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.*

Ces documents doivent être présentés au conseil municipal et dans les mêmes délais à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 26 janvier 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est rappelé que ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Dans ces conditions,

M. Cyril MATHEY.- Il nous est demandé de prendre acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport public peut être consulté par tous les usagers, il permet à chacun de prendre connaissance de différents éléments : organisation, missions, activités, relations aux usagers, contribution aux objectifs de l'ONU pour le développement, données financières, indices de performance.

Je voudrais simplement vous faire part de quelques informations concernant la gestion, qui est revenue en régie publique en 2023 et non plus déléguée à une entreprise privée. C'est une volonté politique des élus de la Métropole de Lyon qui ont voulu rendre sa place à l'eau potable, tout en garantissant son accès et sa préservation au plus grand nombre.

Ce mode de gestion permettra aux usagers de participer collectivement aux décisions du conseil d'administration. Quatre personnes désignées par l'assemblée citoyenne de l'eau y siégeront, elles pourront soumettre des propositions de tarification sociale ou environnementale.

Trois chiffres : le coût du m³ en 2022 est de 3,21 € TTC, il est de 3,76 € sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse et de 4,10 € sur l'ensemble de la France.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport.

M. Fabrice RIVA.- Comme je siégerai à la commission, je vais apporter quelques précisions.

Nous avons accepté à l'unanimité mais avec quelques remarques. Les remarques que j'ai apportées sont les suivantes :

Par une volonté politique de la Métropole de Lyon, la gestion de l'eau est passée du secteur privé au secteur public, il s'agit bien d'une volonté politique. Les bémols que j'ai apportés sont que l'on perd 13 millions de m³ d'eau dans le réseau suite à, soi-disant, des vols ou des pertes, je pense qu'il n'y a pas eu assez d'investissements faits sur le maintien en place des réseaux.

Le prix de l'eau est l'un des moins élevés de France, il est d'environ 4 € en France, nous le payons environ 3 € à Givors. Je n'appellerai pas cela de l'idéologie, car je ne ferai pas du théâtre, mais nous avons eu des perfluorés à gogo, il y avait beaucoup de pollution voici quatre ou cinq mois, Arkema balançait des perfluorés, alors que cette société n'en a jamais utilisé. Dans la réalité, ils ont fait des nouveaux tests, de trois ou quatre tests, on est passé à 22 tests, que l'on n'est pas « fichu » de faire en France puisqu'ils sont envoyés en Hollande. À mon avis, il y a quelque chose à creuser, il y a peut-être un peu d'esbroufe, mais ce qui est certain – on le voit bien avec l'extrême gauche et les écologistes – c'est que nous devons maintenant consommer 80 m³ d'eau par ménage, et que le prix de l'eau doit être fixé à tant, mais si vous avez un jardin et une piscine, il sera fixé à tant, etc.

Je veux bien que nous fassions très attention à l'eau, c'est un bien qui appartient à tout le monde, il faut être très prudent et l'utiliser avec modération, mais attention de ne pas tomber dans l'idéologie : on ne veut plus de piscine, il ne faut plus laver ses voitures, etc.

Mme Christiane CHARNAY.- Je voulais également parler des perfluorés. Dans ce rapport, on nous dit que l'eau est de très bonne qualité bactériologique, mais nous savons qu'une pollution a été découverte voici quelque temps.

Je sais très bien, Monsieur Boudjellaba que vous êtes intervenu, avec le maire de Grigny et celui de Chasse-sur-Rhône. Vous avez refait récemment un courrier à la préfecture pour savoir quel était le risque pour la population givordine, avez-vous eu des réponses ?

M. LE MAIRE.- Pas vraiment. Je vais laisser la parole aux intervenants, puis je vous dirai ce qui a été fait sur les perfluorés.

M. Hocine HAOUES.- Mon intervention est d'ordre général.

Je suis très content que la gestion de l'eau, qui est une ressource universelle, repasse dans le giron public. J'avais vu un reportage d'un journaliste allemand il y a quelque temps, il mettait en cause la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux sur la fixation du prix du m³. Personnellement, je pensais naïvement que le prix du m³ que je payais, c'était celui qui coulait de mon robinet, mais je ne sais par quel montage ils ont réussi à faire : quand un m³ partait de la station, ils facturaient le prix qu'ils avaient livré, même s'il y avait des pertes en route ; l'entretien des canalisations n'était pas leur premier souci. J'espère qu'en passant dans le giron public, tout cela sera remis à niveau au fur et à mesure.

M. Cyril MATHEY.- Je voudrais rappeler quelques éléments relatifs aux perfluorés. Depuis la révélation par l'émission *Envoyé spécial* sur les perfluorés, nous sommes attentifs à l'évolution de la situation. Le 13 mai 2022, messieurs les maires de Givors et de Grigny ont fait un courrier pour demander aux autorités compétentes de faire toute la transparence sur cette pollution de l'eau, et donc probablement de notre alimentation.

Monsieur le maire a répété cette demande par un communiqué de presse, le 10 juin 2022. Depuis, la préfecture du Rhône et l'ARS publient toutes les informations et recommandations sanitaires sur leur site, que chaque citoyen peut consulter.

Le 21 décembre, avec monsieur Bouvier, maire de Chasse-sur-Rhône, une demande de mesures complémentaires a été faite pour nos communes, notamment sur les végétaux dont l'arrosage peut être effectué par les eaux polluées.

Au regard de la récente recommandation de l'ARS, de ne pas consommer les œufs produits sur les communes de Pierre-Bénite, d'Oullins, d'Irigny et de Saint-Genis-Laval, nous avons interrogé l'ARS quant à d'éventuelles restrictions pour Givors : aucune mesure en ce sens n'est envisagée.

Malgré le fait que l'ARS ne préconise aucune mesure, il ne s'agit pas de rester sans rien faire car notre nappe phréatique est au-dessus des seuils, qui sont non applicables pour moment, car en attente de ratification par la France des normes européennes.

Je me dois d'informer les citoyens que l'association lyonnaise de juristes et d'avocats « Notre affaire à tous », a déposé deux référés le 31 mai 2022 contre Arkema France et Elkem silicones France pour avoir enfreint le droit à l'environnement et dépasser les seuils de pollution autorisés : 50 non-conformités, cinq mises en demeure et six incidents majeurs en 2017, des infractions constatées par la DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - mais non suivies de sanction.

La Métropole de Lyon qui a en charge la gestion de l'eau demande que le gouvernement aille plus vite dans son plan d'action PFAS, la Métropole souhaite devenir un site pilote d'actions prioritaires, demande plus de transparence et estime indispensable la mise en œuvre d'une étude épidémiologique, comme les collectifs citoyens en font la demande à Santé publique France.

La Métropole souhaite la création d'un institut écocitoyen sur le modèle de la CRIIRAD pour le nucléaire pour assurer une veille sur la pollution des sites industriels du couloir de la chimie et ses impacts potentiels sur la santé.

La Métropole a engagé des actions globales en faveur de la qualité de l'eau, notamment sur les pesticides.

La Métropole de Lyon travaille avec les syndicats des eaux de leurs territoires et territoires voisins pour étudier les interconnexions possibles entre réseau du syndicat Rhône sud (Givors, Grigny, Solaize) concerné par les taux importants de PFAS, et le champ captant de Crépieux-Charmy afin de sécuriser notre réseau en diluant une eau propre avec la nappe phréatique du Garon. Certes, cette mesure n'est pas satisfaisante car elle ne fera que diluer les polluants, mais elle reste une mesure d'urgence en attendant des jours meilleurs. Malheureusement, les différentes autorités ont du mal à faire respecter les lois auprès des industriels, mais nous espérons pouvoir agir grâce à notre mobilisation en tant qu'élus et à la mobilisation citoyenne.

M. LE MAIRE.- La ville n'est compétente ni en matière de surveillance de la qualité de l'eau, ni en matière de distribution d'eau potable, mais nous nous devons d'informer nos concitoyens, et c'est ce que nous faisons à travers les réseaux sociaux et nos plates-formes digitales, c'est-à-dire que nous mettons régulièrement des informations sur les tableaux dans l'espace public et sur notre page Facebook, la dernière date du 21 janvier.

Monsieur Riva, s'agissant de votre affirmation sur Arkema, elle a arrêté son activité au mois d'octobre, il s'est avéré que les mesures faites au moment de l'arrêt de leur activité ont diminué de 90 %, c'est factuel, il y a donc une corrélation entre cette face et l'activité d'Arkema. Vous ne pouvez pas dire que cela n'a rien à voir, que ce n'est pas vrai, que c'est faux. Je vous invite à la prudence. Ce sont des sujets sur lesquels il faut être très prudent et laisser les gens compétents intervenir. Je ne suis pas compétent en la matière, je fais confiance aux directions et aux services de l'État.

Il y aura une réunion avec toutes les villes, sous l'égide de la préfète, sous 15 jours ou trois semaines, au cours du mois de février.

Dès que nous avons des éléments nouveaux, nous informons les Givordins *via* les réseaux sociaux ou *Le Givordin*. Nous restons vigilants avec nos collègues de Grigny, de Chasse-sur-Rhône et de Ternay. Nous restons collectivement informés pour mieux informer nos populations.

Pour l'instant, il n'y a aucune restriction sur Givors. Dire s'il y a un impact ou pas sur l'eau givordine ? Nous savons que les taux sont un peu plus élevés qu'ailleurs, il faut donc être vigilant, mais nous pouvons faire confiance à l'ARS et aux différents organismes qui ont été cités.

Merci pour cette explication complète, même s'il s'agissait du rapport annuel de 2021, il nous a permis de discuter.

Le vote nous permet de prendre acte de la présentation du rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon ci-joint ;
- DE PRENDRE ACTE du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon ci-joint.

N°21

METROPOLE DE LYON - RAPPORT FINANCIER 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon fait parvenir chaque année à la commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce document doit être présenté au conseil municipal de la commune de Givors, membre de la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Je présume que vous l'avez tous lu et que je n'ai pas besoin de vous présenter les grandes lignes financières de la Métropole, d'autant que c'est le rapport financier 2021.

Considérons-nous que nous avons tous pris acte de la présentation du rapport ? Vous l'avez tous lu.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2021 de la Métropole de Lyon

N°22

SOCIETE D'AMENAGEMENT GIVORS METROPOLE (SAGIM) - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM) fait parvenir chaque année à la commune un rapport d'activité annuel.

Ce document doit être communiqué au conseil municipal de la commune de Givors, membre de la SAGIM.

M. LE MAIRE.- En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités, la SAGIM fait parvenir chaque année à la commune un rapport d'activité annuel. Ce document doit être communiqué au conseil municipal.

Nous prenons acte de l'examen de ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2021 de la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM).

N°23

VŒU - POUR UN BOUCLIER TARIFAIRE ÉNERGIE A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs mois les collectivités territoriales, tout comme les particuliers et les entreprises, subissent de plein fouet l'augmentation fulgurante des coûts de l'énergie. À Givors, cela se traduit concrètement, dans les prévisions 2023, par une hausse de 800 000 € des dépenses d'électricité et par un prix du gaz en hausse de 80 % par MWh.

Cette forte tension sur les prix de l'énergie découle à la fois du contexte géopolitique (guerre en Ukraine) et de choix des gouvernements successifs qui ont imposé aux communes de sortir du tarif réglementé et de lancer des appels d'offres pour mettre en concurrence EDF avec le privé.

Cette situation ampute notre collectivité de moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins des Givordines et des Givordins, alors que le poste énergie est lié à des activités de services publics : écoles maternelles et primaires, locaux administratifs et bâtiments publics, locaux associatifs et culturels, gymnases...

Devant une telle situation qui pénalise les citoyens et usagers de notre collectivité, le conseil municipal de la Ville de Givors demande à l'État :

1/ la remise en place d'un véritable service public de l'énergie. Comme l'eau, l'énergie est un bien de première nécessité dont la gestion se doit d'être effectuée dans une démarche d'intérêt général et au-delà des intérêts privés.

2/ de prendre toutes les mesures permettant de contrôler les prix d'achat et de vente de l'énergie, afin de protéger les particuliers mais aussi les institutions publiques, les associations et les entreprises de toute taille. Ces mesures peuvent être, par exemple : l'abaissement de la TVA à 5,5 %, le retour aux tarifs réglementés pour les collectivités locales, la suppression de l'Accès Régulé à l'électricité Nucléaire Historique (AReNH), le découplage des prix de l'électricité et du gaz imposé au niveau européen.

3/ de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique juste et ambitieux, pour accompagner les particuliers, les entreprises et les collectivités dans la réalisation des investissements nécessaires pour baisser les consommations énergétiques et développer de nouvelles productions. Il est urgent que l'État accroisse plus encore son engagement en faveur d'une sobriété structurelle, par le développement des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments, ou encore des transports en commun. Cela est d'autant plus important à Givors, où les habitantes et habitants sont dans une situation de forte précarité économique et énergétique, qui contraint les possibilités de déplacement et de se chauffer lorsque l'énergie atteint les niveaux actuels.

M. LE MAIRE.- Je tiens à saluer le travail entre les groupes Construisons ensemble et Givors en grand 2021 pour l'écriture de ce vœu. C'était au départ une proposition, mais nous avons voulu faire les choses ensemble.

Je vous propose, au nom des deux groupes, de lire ce vœu à l'ensemble du conseil municipal. Je tiens à saluer, au nom des deux présidentes, le travail qui a été réalisé pour ce vœu.

Depuis plusieurs mois, les collectivités territoriales, tout comme les particuliers et les entreprises, subissent de plein fouet l'augmentation fulgurante des coûts de l'énergie. À Givors, cela se traduit concrètement, dans les prévisions 2023, par une hausse de 800 000 € des dépenses d'électricité et par un prix du gaz en hausse de 80 % par MWh.

Cette forte tension sur les prix de l'énergie découle à la fois du contexte géopolitique (guerre en Ukraine) et de choix des gouvernements successifs qui ont imposé aux communes de sortir du tarif réglementé et de lancer des appels d'offres pour mettre en concurrence EDF avec le privé.

Cette situation ampute notre collectivité de moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins des Givordines et des Givordins, alors que le poste énergie est lié à des activités de services publics : écoles maternelles et primaires, locaux administratifs et bâtiments publics, locaux associatifs et culturels, gymnases...

Devant une telle situation qui pénalise les citoyens et usagers de notre collectivité, le conseil municipal de la ville de Givors demande à l'État :

1. la remise en place d'un véritable service public de l'énergie. Comme l'eau, l'énergie est un bien de première nécessité dont la gestion se doit d'être effectuée dans une démarche d'intérêt général et au-delà des intérêts privés ;
2. de prendre toutes les mesures permettant de contrôler les prix d'achat et de vente de l'énergie, afin de protéger les particuliers mais aussi les institutions publiques, les associations et les entreprises de toute taille. Ces mesures peuvent être, par exemple : l'abaissement de la TVA à 5,5 %, le retour aux tarifs réglementés pour les collectivités locales, la suppression de l'Accès Régulé à l'électricité Nucléaire Historique (ARéNH), le découplage des prix de l'électricité et du gaz imposé au niveau européen ;
3. de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique juste et ambitieux, pour accompagner les particuliers, les entreprises et les collectivités dans la réalisation des investissements nécessaires pour baisser les consommations énergétiques et développer de nouvelles productions. Il est urgent que l'État accroisse plus encore son engagement en faveur d'une sobriété structurelle, par le développement des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments, ou encore des transports en commun. Cela est d'autant plus important à Givors, où les habitantes et habitants sont dans une situation de forte précarité économique et énergétique, qui contraint les possibilités de déplacement et de se chauffer lorsque l'énergie atteint les niveaux actuels.

Je vous propose de voter ce vœu.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
35 voix pour
DÉCIDE**

- DE DEMANDER à l'État :

1/ la remise en place d'un véritable service public de l'énergie. Comme l'eau, l'énergie est un bien de première nécessité dont la gestion se doit d'être effectuée dans une démarche d'intérêt général et au-delà des intérêts privés ;

2/ de prendre toutes les mesures permettant de contrôler les prix d'achat et de vente de l'énergie, afin de protéger les particuliers mais aussi les institutions publiques, les associations et les entreprises de toute taille. Ces mesures peuvent être, par exemple : l'abaissement de la TVA à 5,5 %, le retour aux tarifs réglementés pour les collectivités locales, la suppression de l'Accès

Régulé à l'électricité Nucléaire Historique (AReNH), le découplage des prix de l'électricité et du gaz imposé au niveau européen ;

3/ de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique juste et ambitieux, pour accompagner les particuliers, les entreprises et les collectivités dans la réalisation des investissements nécessaires pour baisser les consommations énergétiques et développer de nouvelles productions. Il est urgent que l'État accroisse plus encore son engagement en faveur d'une sobriété structurelle, par le développement des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments, ou encore des transports en commun. Cela est d'autant plus important à Givors, où les habitantes et habitants sont dans une situation de forte précarité économique et énergétique, qui contraint les possibilités de déplacement et de se chauffer lorsque l'énergie atteint les niveaux actuels.

M. LE MAIRE.- C'est la fin de ce conseil municipal, nous nous retrouvons le 30 mars pour voter le compte administratif et le budget, qui est un moment important.

Merci à tous, bonne soirée.

(La séance est levée à 22 heures 05.)

Mohamed BOUDJELLABA,
Maire de Givors



Françoise BATUT,
Secrétaire de séance

